

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

N° 129 - mai 2008 - ISSN 1246-077X



Ça veut dire quoi,
la Recherche,
Papa ?

**Représentativité :
la voix des salariés**

Le mai des manifs

Avenir : avis de recherche





Ce qu'il y a de merveilleux avec les enfants,
c'est qu'ils sont toujours
studieux, calmes et sages comme des images.

Studieux par moment, agités à d'autres, étourdis parfois, la MAE connaît bien les enfants et les risques auxquels ils peuvent être exposés. En tant que spécialiste, la MAE inclut dans toutes ses protections des garanties solides et adaptées, même si l'enfant se blesse seul ou si aucun responsable n'est identifié. C'est le cas dans 8 accidents sur 10.

L'équation est alors simple : pas de responsable, pas d'assurance : les parents peuvent alors mettre en cause l'encadrement de l'élève. Pour éviter les conflits et apporter aux enseignants la sérénité dans leur pratique pédagogique, la MAE saura toujours trouver les meilleures solutions.

Au-delà de la prise en charge de l'accident quand il arrive, la MAE se fixe aussi pour objectif de tout mettre en œuvre pour l'éviter. Ainsi, la MAE développe un large choix d'outils pédagogiques permettant d'enrichir les échanges avec les élèves sur des thèmes importants : vie quotidienne, citoyenneté, circulation, santé. Ils peuvent être directement réservés sur www.infos-enseignants.org.

assurances scolaire et extra-scolaire

Parce qu'un enfant ne reste jamais immobile très longtemps.



Qui aime bien, protège bien.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mèl :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Gérard Aschieri
Rédaction :
Marianne Baby
Jean-Michel Drevon,
Émmanuel Guichardaz
Élizabeth Labaye,
Claudie Martens,
Jacques Mucchielli,
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

MAE p. 2
UNCME p. 3
MAIF p. 7
GMF p. 16
QUO VADIS p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 4 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales

Représentativité,
la voix des salariés

5

Le mai des retraites

6

publiques

Le service public,
notre richesse !

11

éducatives

Programmes,
de l'école au lycée

13

La réforme des lycées

14

c'est demain

La crise alimentaire

24

culturelles

France télévision,
la pub en moins

28

DOSSIER

Avenir : avis de recherche

Financements, stratégies,
organisation de la
recherche doivent faire
l'objet d'un large débat :
la recherche participe de
l'avenir d'une société !



Peut-on nourrir tout le monde ?

Les manifestations de la
faim ont secoué plusieurs
pays. La crise alimentaire
mondiale n'est plus niable.
Une conférence mondiale
organisée par la FAO se
tiendra du 3 au 5 juin à
Rome.



édito Résolus



Gérard Aschieri

Ces derniers jours les mouvements sociaux ont pris une dimension spectaculaire. C'est que les salariés du public comme du privé, les usagers, les jeunes, commencent à voir la réalité de la politique conduite par le Président et son gouvernement : une politique de régressions et de sape de tous les acquis sociaux et des solidarités construits depuis la Libération.

Confronté à une forte contestation et mis en difficulté sur le fond, le gouvernement a choisi l'affrontement, les attaques contre le mouvement et ceux qui le conduisent, l'esquive et la provocation. C'est le sens de l'intervention du Président au soir du 15 mai qui consiste à n'apporter aucune réponse aux revendications et incriminer la grève en se présentant comme le défenseur de l'intérêt des familles.

Cette attitude n'est pas un signe de force. Et la réussite de la manifestation nationale du 18 montre que nos collègues ne se sont pas laissés impressionner.

Nous sommes résolus à poursuivre et maintenir la mobilisation, mener le débat dans l'opinion et simultanément saisir toutes les occasions pour discuter et engranger des acquis.

Refondation de l'ordonnance des mineurs

La commission chargée de formuler l'ordonnance du 2 février 1945 relative à « l'enfance délinquante », doit rendre ses travaux en novembre prochain. Tout en se défendant de remettre en cause les principes mêmes de l'ordonnance (prédominance de la réponse éducative sur la réponse pénale), Rachida Dati a donné des instructions qui vont clairement dans le sens d'une plus grande répression vis-à-vis des mineurs : instauration d'un « âge de responsabilité pénale », mise en avant de la victime qui « doit trouver sa place dans l'ordonnance de 1945 ». Si ce texte a déjà connu par le passé 31 modifications, il s'agit aujourd'hui de le « refonder ». Le Syndicat de la magistrature, le Syndicat national des psychologues, le SNPES-PJJ-FSU et la CGT de la PJJ ont estimé, dans un communiqué commun, que « les conclusions de la commission iront dans le même sens qu'un arsenal de lois plus sécuritaires les unes que les autres votées ces dernières années ».

> OTAN

L'engrenage afghan

C'est à Londres et sans débat que Nicolas Sarkozy a annoncé l'envoi de mille soldats supplémentaires en Afghanistan, annonce suivie de celle de réintégrer le commandement militaire de l'Otan. Le bilan de la présence militaire en Afghanistan décidée par le Conseil de sécurité en 2001 et assumée aujourd'hui par l'Otan est pourtant dramatique : comment se fait-il que, sept ans après la chute du régime discrédité des talibans, avec des dizaines de milliers de soldats de l'Otan sur place, les talibans soient en train de regagner du terrain en Afghanistan? Plonger plus encore dans une guerre vécue par tout un peuple comme une occupation n'est pas anodin. Violences, corruption, misère, terrorisme, l'usage de la force et des bombes est un échec. L'Otan - Organisation du traité de l'atlantique nord - créée en 1949 contre l'Union soviétique et ses alliés est un héritage de la Guerre froide. Alors qu'on aurait pu s'attendre à sa disparition après la fin de cette période, l'Otan considère désormais l'intervention militaire partout dans le monde comme l'une de ses tâches principales appuyée sur la vision manichéenne de « la guerre des civilisations ».



© NETANGENAJA

La FSU s'est engagée au côté d'une cinquantaine d'organisations regroupées autour de l'appel « OTAN - Afghanistan : Ni guerre, ni alliance militaire : Paix - Liberté - Démocratie » qui conclut ainsi : « Nous ne voulons pas d'une France et d'une Union européenne gendarmes du monde. Nous voulons une France et une Europe libres et indépendantes, développant avec tous les pays des coopérations en faveur de la paix, du développement durable et des Droits de l'homme. Nous exigeons que le président de la République renonce à l'envoi de renforts en Afghanistan et à la réintégration de la France dans le haut commandement militaire de l'Otan. »

SOPHIE ZAFARI

MÉTIER

Au service des étrangers...

Quand vais-je avoir ma carte de séjour ? Comment puis-je faire venir en France un de mes parents ? Pourquoi n'ai-je toujours pas obtenu de réponse à ma demande de régularisation ? Telles sont les nombreuses questions auxquelles Isabelle*, par ailleurs militante au SNUP-FSU, devait répondre lorsqu'elle travaillait au service « étrangers », dans une préfecture de la région parisienne. Les demandes de régularisations, elles, se font essentiellement par courrier : leur nombre explose, alors que les effectifs des agents en préfecture, eux, stagnent ou diminuent du fait des congés non remplacés, des restrictions budgétaires. Normalement, moins de 100 personnes instruisent des dossiers complexes, composés de tous les documents administratifs accumulés depuis leur entrée sur le territoire. Et il peut y avoir des dizaines de demandes par jour !



Isabelle
Administrative en préfecture

Autant dire que l'on ne reste pas longtemps dans un tel service. « Après le concours, avec un niveau Bac, on est affecté le plus souvent dans les services d'accueil ou de guichet, au contact du public. » Logique, car ce sont aussi les postes les moins demandés. Et les plus difficiles, nerveusement : « Il faudrait être aussi assistante sociale, pouvoir écouter les gens, mais on a des quotas à respecter, on nous demande de faire du chiffre ! » Un travail intéressant admet Isabelle, mais très dur, car il faut composer avec la détresse des personnes. Trop dur peut-être ? Aujourd'hui en tout cas, Isabelle travaille dans un autre service...

Emmanuel Guichardaz

(* Prénom d'emprunt. Le service « étrangers » d'une préfecture est considéré comme « sensible », et, à la demande des agents, nous avons respecté l'anonymat.

> DIALOGUE SOCIAL

Représentativité : la voix des salariés

Dans le privé les négociations ont abouti à une « position commune » sur « la représentativité, le développement du dialogue social et le financement du syndicalisme » que le gouvernement doit traduire dans une loi. C'est dans ce contexte que se sont tenues les dernières négociations sur le dialogue social dans la fonction publique.



© CADIEU/NAJA

Engagées le 24 janvier dernier, les négociations concernant le secteur privé ont donc débouché sur un texte le 9 avril 2008. La représentativité syndicale sera jugée sur 7 critères, (au lieu des 5 actuels), qui deviennent cumulatifs. L'audience, dans les élections professionnelles au sein des entreprises, devient un critère important. Mais pour se présenter aux élections, il faudra une ancienneté de 2 ans. Un syndicat devra recueillir 10 % des suffrages exprimés lors des élections professionnelles; un seuil de 8 % a été fixé concernant les négociations au sein des branches et au niveau interprofessionnel. Dans les entreprises sans syndicats des accords pourront être conclus avec des élus non syndiqués. Pour être « majoritaire » un accord devra être signé par un ou plusieurs syndicats représentant 30 % des suffrages. La CGT qui considère que « la position commune apporte des réponses allant dans le sens de ses objectifs ou permet de poursuivre l'intervention syndicale pour les atteindre », ainsi que la CFDT, ont rapidement confirmé leur signature. La CGC a tout aussi rapidement annoncé son refus et en a tiré immédiatement les conséquences en annonçant

qu'elle « continuera d'explorer avec d'autres organisations, dont l'UNSA avec qui une première approche a commencé, les pistes d'une nouvelle offre syndicale. » De même FO et la CFTC ont confirmé leur refus, quant à Solidaires, exclu des négociations, il dénonce de « petits arrangements entre amis ». On peut prévoir que ces décisions auront sur le champ syndical des répercussions considérables.

C'est dans un tel contexte que les négociations sur le dialogue social dans la fonction publique ouvertes le 21 février 2008 se sont achevées le 6 mai. Traduisant sur le plan des CTP et des CAP la logique de la RGPP et en particulier la remise en cause d'une fonction publique de carrière, les propositions du gouvernement étaient extrêmement inquiétantes. Lors des négociations les organisations syndicales, et notamment la FSU, ont contraint le gouvernement à revoir sa copie. Le relevé de conclusions retient trois principes fondamentaux : - la liberté de candidature aux élections pour tout syndicat légalement constitué (suppression du Perben). - le principe d'une représentativité et d'une composition des conseils supérieurs fondée exclusivement sur le vote des personnels, - le principe d'accords majoritaires en voix. La partie concernant les CAP appuyée sur le rapport Silicani et la loi dite de « mobilité » a été violemment contestée par l'ensemble des organisations syndicales. Face à cette opposition, le Ministre de la FP a été obligé d'extraire cette partie du texte général, pour en faire un document à part.

JEAN-MICHEL DREVON, MICHEL ANGOT

La position de la FSU

La FSU a acté positivement le texte général proposé à la signature, a donné mandat au secrétaire général pour signer le relevé de conclusions relatif à la rénovation du dialogue social, a décidé de ne pas signer celui relatif aux commissions administratives paritaires, d'exprimer son opposition à ce texte et a assorti ses décisions de trois exigences qu'elle a immédiatement soumises au ministre et aux autres organisations syndicales :

- mise en œuvre dès septembre 2008 des dispositions relatives à l'accès aux élections;
- engagement du gouvernement à prendre en compte l'opposition majoritaire des organisations syndicales sur le volet CAP et de le retirer;
- engagement au respect du droit de grève en excluant toute loi prévoyant une obligation de déclaration individuelle préalable.

Avec ses syndicats nationaux, la FSU poursuivra son action pour la défense du rôle et des compétences des CAP et pour l'amélioration de leur fonctionnement.

La FSU rappelle que toute rénovation du dialogue social implique que le gouvernement respecte les organisations syndicales que se donnent les personnels et leurs représentants, les droits syndicaux et sociaux des personnels, en particulier l'exercice du droit de grève.



© NETANGENAJA

> FILLON 2

Le mai des retraites



© NETANGENAJA

Retraites : obsédé par l'allongement de la durée de cotisations, le gouvernement a refusé d'ouvrir le débat et d'entendre les argumentations des syndicats.

La seule mesure de ce rendez-vous de 2008 est en effet celle des 41 annuités, toutes les autres, annoncées comme des compensations, sont floues ou distillées dans le temps. Ainsi, le niveau du minimum de pension n'est pas précisé ; seul le minimum vieillesse (qui n'est pas une pension mais fait partie des minimas sociaux), sera relevé.

S'il confirme le maintien des départs anticipés pour carrières longues, il l'assortit de conditions restrictives ! Et ses incantations sur le travail des seniors ne se traduisent pour l'instant par aucune mesure coercitive contre les entreprises.

Alors que le patronat bloque les négociations sur la pénibilité et que la fonction publique n'en a encore ouvert, il feint d'ignorer qu'une grande partie de salariés usés par le travail partira avant d'avoir acquis une retraite à taux plein. C'est d'ailleurs bien le but de l'opération.

Les jeunes ne se voient proposer aucune mesure prenant en compte les années d'études et de formation, les années de précarité, tandis que les femmes particulièrement pénalisées par la loi Fillon sont igno-

rées La question des avantages familiaux et conjugaux de retraite est reportée après le rapport du COR (décembre 2008). Dans la Fonction Publique, si l'on excepte un engagement pour le développement des secondes carrières, une menace pèse sur certains dispositifs (réversion, limite d'âge pour les catégories actives, suspensions versées dans certains territoires). Une réforme de l'IRCANTEC se dessine, avec l'objectif de réduire les pensions servies.

Les mesures pour la Fonction Publique figureront dans la loi de finances 2009, celles pour le régime général dans la loi de financement de la sécurité sociale.

De nouvelles batailles en perspective, après un 22 mai réussi.

ELIZABETH LABAYE

Offre valable d'emploi

Le demandeur d'emploi serait tenu d'accepter tout emploi rémunéré à hauteur de son salaire antérieur pendant les trois premiers mois. Au bout de trois mois de chômage, il devrait accepter une baisse de salaire de 5 %. L'emploi devrait alors être

« compatible avec ses qualifications » et « rester dans la zone géographique définie pour sa recherche ».

Après six mois, les chômeurs pourraient être contraints d'accepter une baisse de salaire de 20 %, et un temps de trajet de deux heures quotidien en transport en commun. Les conditions deviendraient encore plus restrictives au bout d'un an.

Les syndicats et associations de chômeurs ont réagi en dénonçant des sanctions injustes alors que c'est l'emploi qui fait défaut ! Il faut également rappeler que 50 % des chômeurs ne sont pas indemnisés !

Le dispositif devrait faire l'objet d'un projet de loi à part entière, en commun avec l'emploi des seniors

La grève des sans-papier

Ils sont cuisiniers, ouvriers du bâtiment, agents de nettoyage ou éboueurs. Travailleurs invisibles qui, depuis parfois de nombreuses années, exercent ces professions pénibles dans des conditions souvent qualifiées d'esclavage moderne. Sans papiers mais pas sans droits*, des centaines d'entre-eux ont fait le choix de sortir de l'ombre. Depuis plusieurs semaines, avec la CGT, l'association Droits devant et la coordination des femmes Égalité, ils sont en grève pour obtenir leur régularisation. Dans le même temps, ils mettent en cause la politique du gouvernement en matière d'immigration.

Force est en effet d'admettre, pour le gouvernement comme pour le patronat, que ces hommes et ces femmes sont bien des salariés, qu'ils cotisent et paient des impôts, qu'ils occupent des emplois que nul ne leur dispute et qu'ils participent du développement économique de notre pays.

Mais le 20 mai, devant l'insuffisance des réponses gouvernementales, plus de 300 travailleurs sans-papiers enta-

ment une deuxième vague de grève, soutenue par Droit Devant, la CGT, Solidaires, la CNT.

La FSU salue ce mouvement courageux. Exprimons notre solidarité en termes financiers et en allant sur les sites d'occupation. La politique de Nicolas Sarkozy se heurte à des résistances de plus en plus nombreuses. À côté de ce mouvement de grève, RESF poursuit son action. C'est aussi par exemple la manifestation de plusieurs milliers de personnes le 10 mai accueillant la marche des sans-papiers de Lille. C'est aussi le rassemblement à Bruxelles de protester contre le projet de directive allongeant notamment le délai de rétention jusqu'à 18 mois. Et un sondage révèle que 83 % de personnes s'expriment en faveur de la régularisation des travailleurs sans-papiers. Cependant, Nicolas Sarkozy entend profiter de la présidence de l'Union Européenne pour faire voter « un pacte européen sur l'immigration », largement inspiré de sa politique. Dans l'organisation d'initiatives pour la défense et l'amélioration des droits des migrants, la FSU prendra toute sa place.

Espace-education.fr, un site au service de votre vocation

Pour épauler les enseignants dès le début de leur carrière, la MAIF crée un site de documentation unique. Conçu en partenariat avec un spécialiste de l'édition pédagogique, espace-education.fr a deux objectifs : aider les étudiants à décrocher les concours de l'IUFM, puis accompagner les enseignants, chaque jour, dans leur activité professionnelle.

Parce qu'il regroupe sur un même site des dizaines d'exercices d'entraînement aux concours, de documents à utiliser en classe et d'informations pratiques, l'Espace Éducation s'adresse aux futurs professeurs mais aussi à tous ceux qui cherchent, sur Internet, des supports pédagogiques fiables. L'espace Éducation est une création de la MAIF et de Rue des écoles. La mutuelle n°1 d'États-Unis s'associe pour proposer un outil novateur.

→ Des ressources multimédia

Aux sans-dats à l'entrée en IUFM, espace-education.fr propose de tirer profit des nouvelles technologies pour préparer efficacement l'examen d'entrée. Les questionnaires à choix multiples (QCM) mis en ligne leur permettent de tester leurs connaissances. En un coup d'oeil, ils visualisent leurs progrès. Et grâce aux fiches multimédia, réviser devient presque un jeu.

L'année suivante, pour préparer les épreuves d'admissibilité du concours de recrutement, le futur professeur dispose de sujets d'annales complets et corrigés. Chaque mois, des leçons sont filmées. Les « clips pédagogiques », tournés en situation, reviennent sur des points précis du programme, sous forme de réponse à ces questions d'élèves. Pourquoi faut-il apprendre par cœur ses tables de multiplication ? Qu'est-ce qu'une relation trigonométrique ? Ces vidéos peuvent également être utilisées par les élèves de 2^e année et par les enseignants en poste. Espace-education.fr leur réserve en plus ses services spécifiques.

→ Des supports prêts à l'emploi

Si la rubrique « Pratique » permet de consulter toutes les informations juridiques liées à l'enseignement ou encore de se former aux nouveaux logiciels informatiques en les téléchargeant gratuitement, le site offre bien davantage. Il fournit, notamment, pour chaque cycle, une base documentaire



Textes officiels, revue de presse, dossiers :

la rubrique « Actualités » permet aux enseignants d'accéder rapidement aux Informations qui les concernent.

À retrouver aussi en ligne, chaque mois, le journal télévisé de l'éducation.

« Avec les fiches de français, j'ai une base de documentation particulièrement bien conçue et facile d'utilisation pour la préparation de mes cours. »
Fleur, professeur des écoles

composée de textes, dessins, photos et graphiques utilisables en classe. Pour compléter ou améliorer une séquence, les fiches de l'école constituent par ailleurs des supports pédagogiques simples. Déclinées en deux versions, l'une pour le professeur l'autre pour l'enfant, elles

sont téléchargeables au format PDF et prêtes à l'emploi.

Enfin, la MAIF propose avec Rue des écoles une gamme de soutien scolaire à distance. En quelques clics et sans le moindre frais, l'enseignant pourra inscrire son élève en difficulté scolaire, victime de maladie ou d'accident à un programme de suivi personnalisé.

Parce que la mutuelle veut répondre aux préoccupations des enseignants au-delà de leurs besoins personnels d'assurance, l'Espace Éducation est là pour les aider à aller au bout de leur mission.



Les services de l'Espace Éducation sont entièrement gratuits.

Il suffit, ce s'inscrire, pour recevoir un code et un mot de passe. L'accès est alors sans guère en toute liberté. Il est régulièrement informé des nouveautés par la lettre d'information. Originalité pour les candidats à l'IUFM, ils peuvent même créer un espace personnel et suivre leurs progrès.

www.espace-education.fr



ASSURÉUR MILITANT

> SYSTÈME DE SANTÉ

Une réforme en trois volets

Le gouvernement présentera à l'automne une réforme du système de santé sur 3 volets, l'organisation des soins, la création d'Agences régionales de santé et le financement.



Le principal enjeu du premier volet est l'hôpital, accusé de coûter cher (40 % des dépenses). Pour dépenser moins, l'idée du gouvernement est de constituer des « communautés hospitalières de territoires », avec une répartition des tâches entre l'hôpital référent qui concentrerait les activités lourdes et des hôpitaux de proximité reconvertis pour l'essentiel dans la gériatrie ou les soins de suites. En même temps, les cliniques privées se verraient proposer un contrat de service public, les praticiens hospitaliers pourraient avoir le choix entre le statut public et un statut s'inspirant du secteur privé, et le directeur de l'hôpital devenu « manager », assisté d'un conseil de surveillance, devrait d'abord veiller aux équilibres financiers.

Ces dispositions ne répondent pas aux problèmes posés par les inégalités d'accès aux soins, par le cloisonnement des professionnels et le coût de la médecine à l'acte, par la faiblesse de la prévention, et l'insuffisante prise en compte de la santé au travail et des politiques environnementales, responsables de l'explosion des cancers. Les propositions faites renforceront les déséquilibres existants, alors que le nombre de lits a déjà beaucoup baissé et que l'accès aux soins est

difficile dans nombre de départements. La fermeture d'hôpitaux risque de se poursuivre. Les ARS doivent organiser au niveau régional une prise en charge coordonnée de l'ensemble des secteurs de santé, en prenant en compte les réalités sanitaires de chaque territoire. Ces futures

ARS pourraient intervenir de la médecine libérale aux hôpitaux, en passant par l'accueil des personnes âgées et handicapées dans les établissements médico-sociaux et la santé publique (incluant prévention, veille et sécurité sanitaire). Les ARS se substitueraient notamment aux ARH, et aux URCAM, et sans doute incluront ou reconfigureront les DASS et DRASS. Si des évolutions sont nécessaires, on doit s'interroger sur l'effacement probable des caisses d'assurance-maladie dans ce schéma, le rôle de l'état déconcentré se renforçant, avec probablement au sommet une structure nationale (sorte d'ANS) pour piloter l'ensemble. Quid de la démocratie sanitaire?

Le dernier volet, fondamental, porte sur le « panier de soins », avec deux pistes : l'une sur les Affections Longue Durée dont la liste pourrait être modifiée, l'autre avec le transfert du « petit risque » (optique, dentaire, prothèses...) sur les complémentaires, réservant la couverture obligatoire au « gros risque ». L'ensemble est cohérent : il s'agit de diminuer la dépense socialisée, et de privatiser de larges pans du système de santé, les 3 volets de la réforme y contribuant chacun à leur manière.

ÉLIZABETH LABAYE

Franchises, la mobilisation se poursuit

Devant l'injustice des franchises, que chacun découvre au fur et à mesure de ses besoins en santé, la mobilisation ne faiblit pas. Le

16 avril, une action commune du collectif national contre les franchises et pour l'accès aux soins (dont la FSU est partie prenante), et de la CGT a permis d'amplifier encore la campagne d'information, cette fois auprès des usagers des CPAM, qui ont massivement signé la pétition proposée. Ces nouvelles signatures qui s'ajoutent aux 600 000 déjà signées vont être envoyées à François Fillon. Les franchises ne sont que « la partie émergée de l'iceberg » de la réforme, mais leur coût pour les malades pèse sur le budget des plus modestes, et elles contribuent à fragiliser le système de sécurité sociale. Il est encore temps de signer la pétition.

<http://www.appelcontrelafranchise.org>

Politique familiale

Alors que la politique familiale est l'un des fleurons de la France, son coût en fait aujourd'hui une mauvaise élève de la RGPP.

D'où des mesures étonnantes : carte familles nombreuses maintenue, mais basculée en tarif SNCF, modification de la majoration d'allocations familiales qui va permettre d'économiser 600 millions d'euros par an, et sans doute le redéploiement de l'allocation de rentrée scolaire, des plus petits vers les plus grands. Plus encore, le rapport Attali suggère la mise sous conditions de ressources des allocations familiales. Quant aux crèches, elles sont dans le collimateur...

> BUDGET

IDIES

Inégalités communales



© NETANGENALJA

C'est devant la commission des finances du Sénat le 9 avril, que le ministre des Comptes publics (et accessoirement... de la Fonction Publique!) Eric Woerth a lâché la petite phrase qui a fait bondir les élus locaux: « Il faut parvenir à réguler les dépenses des collectivités locales (...) il faut maîtriser les concours de l'État (...) Les dotations de l'État doivent, en effet, être fondées sur d'autres logiques. » Quelques jours plus tard. Le Monde révélait justement que les inégalités entre communes n'étaient plus corrigées par l'État depuis plusieurs années! (Une « correction » qui est une obligation constitutionnelle découlant de l'article 72-2 de la Constitution, imposant au législateur de « favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales » par péréquation).

Une étude commandée par le ministère de l'intérieur, et dont les conclusions n'ont toujours pas été rendues publiques, montre que le « taux de correction des inégalités » avait subi un repli de 2,3 points depuis 2001. Un recul surprenant, puisque l'action redistributrice de l'État avait toujours eu un pouvoir correcteur des inégalités entre collectivités, jusqu'à la mise en place de la « dotation de base », qui prend en compte à la fois la superficie et la population des communes, éléments qui ont nettement favorisé les communes les plus peuplées, au sein desquelles figurent aussi... les plus riches! Ainsi, du chantage aux dotations, à l'absence de toute compensation pour réduire les inégalités constatées entre

communes riches et communes pauvres, voilà une nouvelle illustration du recul de l'État dans son rôle - pourtant constitutionnel - de garant de l'équité entre collectivités.

Encore un effort et il faudra bientôt rayer le mot Égalité du triptyque figurant au fronton des mairies.

MICHEL ANGOT

Créé à l'initiative d'Alternatives économiques et regroupant syndicats (dont la FSU), associations, l'OFCE, la Ligue de l'enseignement, des personnalités, l'Institut pour le développement de l'information économique et sociale (www.idies.org) veut rassembler tous les acteurs de la société civile qui considèrent que le développement de la culture économique des Français est une question trop sérieuse pour être laissée uniquement aux autorités politiques et aux grandes entreprises privées. L'Idies concentrera son activité sur quatre chantiers: la place et le contenu des enseignements économiques et sociaux, le traitement des questions économiques et sociales par les médias, la qualité et le pluralisme des sources statistiques, la prise en compte de la pluralité des formes d'entreprises. Un premier colloque est prévu pour l'automne.

Quel avenir pour le CNED ?

La FSU a fait part de l'inquiétude des personnels du CNED quant à leur avenir et à celui de l'établissement lors d'une entrevue au Ministère de l'Éducation Nationale en Avril. En effet la baisse de 400 000 à 250 000 inscrits en quelques années se poursuit et le flou subsiste sur le partage entre activités relevant d'une délégation de service public, en principe les seules subventionnées, et activités du champ concurrentiel (dont le soutien scolaire). Un projet de décret vu au CSE de janvier 2008 a officialisé la mission de service public du CNED pour l'enseignement initial des premier et second degrés, y compris BTS et classes préparatoires, mais sans garantir la gratuité pour les inscrits, (ce qui a amené la FSU à faire voter un amendement). Il continuera à subventionner la pro-

motion sociale, au moins pour les agents de l'éducation nationale (concours internes) mais rien n'est tranché pour les concours externes. La nouvelle gestion des postes « adaptés » pour raisons de santé entraîne la chute des affectations au CNED pour ce type de poste - les rectorats privilégiant d'autres affectations - et fragilise le fonctionnement des instituts qui scolarisent les jeunes dans le primaire et le secondaire, amenant le CNED à multiplier les vacations. L'activité du CNED dans les autres secteurs est de plus en plus dépendante de conventions et d'appels d'offre où l'établissement se trouve en situation de concurrence avec des prestataires privés mais aussi publics (Greta, Universités...) qui développent des services d'enseignement à distance.

Le service public est notre

Le gouvernement poursuit avec acharnement sa politique de révision publique : la RGPP. Le 4 avril le second Comité de modernisation a annoncé 166 mesures frappant les politiques sociales, le 17 avril le rapporteur Silicani a rendu son « livre blanc » et le Sénat a adopté, mardi 29 avril 2008, le projet de loi relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique.

Face à une offensive de démolition d'une telle ampleur, plus de 60 personnalités (universitaires, syndicalistes, militants associatifs, élus, écrivains,



etc.), ont lancé le 15 avril une pétition citoyenne « *Le service public est notre richesse : mobilisons-nous!* » qui a déjà recueilli plus de 30000 signatures. Le 15 mai c'est par la grève et des mani-

festations importantes que les organisations syndicales de la fonction publique ont dénoncé cette « forfaiture » pour reprendre le mot d'Anicet Le Pors. Tous entendent développer une mobilisation citoyenne de grande ampleur pour mettre en échec une politique dont beaucoup sous-estiment encore les effets.

Sans débat

Que l'on se demande si l'argent collecté par les impôts et les cotisations sociales est utilisé à bon escient, rien de plus normal. Que l'on s'interroge sur l'efficacité des services publics et des politiques publiques est de bon sens. Mais, tout cela à condition que l'on se donne les moyens d'un débat démocratique,

associant usagers, élus et personnels. Il s'agit de tout autre chose aujourd'hui puisque la conclusion est annoncée d'entrée : « *je me suis engagé à ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite* » répète le président. La RGPP conduite par le gouvernement constitue une régression sans précédent à la fois des politiques publiques construites depuis de nombreuses années, des services publics et de leurs missions et du statut des fonctionnaires.

Il n'est question que de fusion, d'externalisation, de privatisation, de suppression d'emplois, de développement des contrats et de la précarité, de « *management* ». De l'école à l'hôpital, de la culture à l'équipement, de l'université aux préfectures, on taille dans les effectifs et dans les missions. On tire un trait d'égalité entre gestion publique et gestion privée en voulant à toute force conformer la première aux critères de la seconde. On présente le statut des fonctionnaires comme une bastille à abattre pour y introduire une gestion marquée par l'individualisation, la concurrence, l'arbitraire. Le tout avec une obsession : réduire au plus vite les dépenses publiques pour limiter des déficits que l'on a créés et que l'on se refuse de juguler avec une autre politique économique et fiscale, véritablement porteuse de progrès et d'équité.

Un choix de société

Ce qu'on oublie volontairement cette politique à courte vue, ce sont les défis auxquels notre société est confrontée : ceux de l'accès de tous les jeunes à une qualification reconnue, ceux d'un développement durable, de la lutte contre les inégalités (logement, santé, emploi), ceux d'une recherche dynamique, ceux des effets du vieillissement, ceux d'une société plus démocratique et plus solidaire... Défis auxquels seules peuvent répondre la prise en compte d'un intérêt général qui ne se réduit pas à la somme des intérêts particuliers, la justice sociale, la solidarité, l'égalité de traitement, la plénitude de l'accès aux droits fondamentaux. Des défis qui nécessitent des personnels dont la qualification soit reconnue, présents sur tout le territoire et non des salariés interchangeables et corvéables à merci,

Livre blanc sur l'avenir de la Fonction Publique

Le livre blanc reprend la proposition de suppression des corps au profit des cadres statutaires qui induirait une plus grande polyvalence des personnels. Dans cette construction, un agent n'est plus titulaire d'un corps lui permettant d'occuper tout emploi correspondant à son statut. C'est le supérieur hiérarchique qui apprécie lequel des agents candidats à un emploi correspond le mieux au profil du poste. Pour unifier la Fonction Publique, le rapporteur choisit le modèle de la FPT dans ce qu'il a de plus contestable.

Les affectations et les mutations sont organisées au moyen d'un « marché de l'emploi public ». En contestant le départage des candidats par le barème, en confiant la décision au chef de service ou d'établissement, en retirant l'examen des mutations par la CAP, le livre blanc porte atteinte à l'égalité de traitement

entre les personnels et à la transparence.

Le livre blanc théorise le caractère incontournable du recours à des personnels non titulaires. S'il ouvre la possibilité à une titularisation, elle se déciderait au cas par cas. La « complémentarité » du contrat de droit privé avec le statut met directement en cause celui-ci.

Pour la FSU « *l'intérêt général a besoin de solidarité et non de concurrence, de stabilité et non de précarité, de sens des responsabilités et non de docilité, d'indépendance et non de soumission aux intérêts particuliers.* »¹

Elle demande aux ministres de ne pas retenir les préconisations du livre blanc et d'engager les discussions sur les grilles indiciaires, sur les carrières sur de toutes autres bases.

1. « le service public est notre richesse ».

richesse



© NETANGE/NAJA

ce qui implique de la stabilité et non de la précarité; du sens des responsabilités et non de la docilité. Bref, tout ce que les services publics et le statut des fonctionnaires ont pour mission de garantir. Alors que ces derniers constituent pour un pays comme le nôtre une richesse et un investissement, on les saccage allégrement.

Usagers, agents, élus, ne défendent pas le statu quo. Ils se battent quotidiennement pour le maintien et l'amélioration de services publics de proximité, une véritable démocratisation de la décision, du contrôle et de l'évaluation associant citoyens et agents, une réforme fiscale assurant un financement équitable et pérenne des missions de service public.

JEAN-MICHEL DREVON

1. Liste consultable sur le site <http://service-public-notre-richesse.fr/>

Pour signer et faire connaître l'appel
« Le service public est notre richesse,
mobilisons-nous ! »

un site :

<http://service-public-notre-richesse.fr>

une adresse mèl :

contact@service-public-notre-richesse.fr

et une adresse postale :

Service-public-notre-richesse,
144, boulevard de la Villette, 75019 PARIS

3 questions à Jean-Pierre Dubois « Une garantie des droits de l'homme »

Pourquoi la LDH est-elle signataire d'un tel appel?

L'existence de services publics efficaces, pérennes et accessibles à tous est une garantie fondamentale des droits de l'Homme et du citoyen. Le principe même du service public, qui fait prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers, en fait le corollaire indispensable de tout système démocratique et même l'application de la démocratie au fonctionnement quotidien des collectivités publiques. L'égalité aussi bien d'accès au service que de traitement entre usagers fait des services publics un instrument irremplaçable de lutte contre la précarisation et la diffusion des inégalités qui menacent de plus en plus le vivre ensemble.

Qu'est-ce qui pour vous est le plus grave dans la RGPP? La RGPP vise à réduire drastiquement l'intervention publique économique, sociale, éducative et cultu-

relle, et à aligner la gestion publique sur le management privé. Elle participe d'une dérégulation des sociétés et d'une marchandisation du monde qui « privatisent » l'État et les collectivités territoriales dans leurs fonctions socialement les plus essentielles. Elle compromet l'efficacité de l'action publique en sacrifiant le long terme au court terme, l'investissement durable à l'électoratisme fiscal et la paix sociale aux appétits concurrentiels. Au total, la version actuelle de la RGPP est porteuse d'une régression profonde des droits fondamentaux.

Comment pensez-vous que l'on puisse opposer une autre démarche?

Les services publics ont réellement besoin d'être améliorés. Il faut un grand débat public, associant les usagers, les collectivités publiques et leurs agents, donc les acteurs politiques, syndicaux et associatifs concernés,



Jean-Pierre Dubois,
président de la ligue
des droits de l'homme.

pour une démocratisation des services publics dans leur gestion, dans leur évaluation et dans leur contrôle. Mais il n'est pas moins nécessaire de contrer le discours sur l'austérité budgétaire, d'autant plus scandaleux que cette austérité ne s'est pour le moins pas appliquée aux plus favorisés, en demandant une réforme fiscale porteuse d'égalité et de « sécurisation » des missions de service public et de solidarité sociale.

Contestation massive



Après s'être présenté comme un ministre soucieux de dialogue et avoir affiché un temps une volonté de dialogue avec les enseignants et les organisations syndicales, Xavier Darcos s'avère en réalité méprisant à l'égard des personnels, des parents, des lycéens et des autres partenaires du monde éducatif ! Prétendant « réformer » sur tous les fronts, il est aujourd'hui face à un mouvement massif de contestation de sa politique éducative. Les milliers de suppressions de postes, la réforme des bacs pros, ont soulevé la colère des enseignants et des lycéens. L'inquiétude est grande concernant les projets de modification du métier d'enseignant. Les nouveaux programmes, l'organisation des heures d'aides aux élèves dès la rentrée prochaine et les stages de remise à niveau pendant les vacances ont provoqué également l'émoi dans les écoles : c'est donc l'ensemble de la communauté éducative qui se dresse aujourd'hui contre les projets du gouvernement en matière d'éducation ! Les journées du 15 et du 18 mai ont montré la force de la mobilisation. Selon les chiffres du ministère jeudi 15, c'est 50 % des professeurs d'école et 40 % dans les collèges et lycées qui auraient répondu à l'appel unitaire à la grève lancé par les syndicats. Parents d'élèves et lycéens étaient également présents dans les cortèges, même si la proximité des examens rend la mobilisation lycéenne plus difficile.

Cependant, au soir du 15, le Président de la république, loin de répondre sur le fond, joue la provocation en annonçant une loi sur le service minimum d'accueil dans les

écoles. Cette annonce est une façon de faire diversion et de détourner l'opinion publique des motifs de contestation.

Le 18 mai la FSU a réussi son pari de faire défiler 40 000 personnes venues de toute la France dans une ambiance dynamique : des blouses grises du SNUipp aux tee-shirts noirs des précaires, en passant par les accordéons et autres instruments... les slogans n'ont pas manqué pour exprimer les revendications pour l'École !

La mobilisation s'est poursuivie sur les retraites le 22, puis la FSU, avec 16 autres organisations de parents de lycéens, d'associations a fait du 24 un nouveau rendez-vous national pour l'éducation...

La FSU propose à ses partenaires de poursuivre et amplifier l'action en construisant des mobilisations les plus unitaires possibles dans l'éducation (rendez-vous hebdomadaires de manifestations, grèves,...) articulées à une nouvelle étape d'action dans la fonction publique.

MARIANNE BABY

Mixité bafouée

La loi votée par le parlement qui permettra d'organiser des enseignements en séparant les filles et les garçons est une grave remise en cause de l'égalité pour la scolarisation des filles et des garçons et porte atteinte à la laïcité. L'école est un lieu important pour faire reculer la violence et le sexisme et œuvrer à la lutte contre les stéréotypes, vecteurs du maintien des inégalités. Le risque est également de voir se développer des activités spécifiquement masculines ou féminines comme cela était le cas avant l'évènement de l'obligation de la mixité. La FSU considère que cette décision est inacceptable.

Elle permettra, en outre, d'alimenter les écoles privées qui auront tôt fait de s'accaparer ce texte et développer des écoles communautaristes.

La FSU s'indigne que l'Éducation nationale ne soit pas intervenue sur ce texte et exige le retrait de cet alinéa.

La transcription d'un texte européen ne justifiait aucunement une telle décision puisque l'éducation reste de la prérogative des États.

Privés d'indemnité !

Les personnels administratifs dont l'indice brut est inférieur ou égal à 380 perçoivent une indemnité, dite « d'administration et de technicité », l'IAT. Au-delà, ils perçoivent l'IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires). Les personnels logés par nécessité absolue de service peuvent percevoir l'IAT, mais pas l'IFTS.

Le problème, c'est que l'indice des 6e et 7e échelons de la catégorie B est désormais supérieur à 380 et les collègues concernés perdent l'IAT, sans percevoir non plus l'IFTS.

Le SNASUB exige l'équité : les collègues doivent pouvoir percevoir l'IFTS quel que soit leur lieu d'exercice : y compris donc les personnels logés, à un taux tenant compte de l'avantage en nature que représente le logement de fonction.

> PRIMAIRE

Déprogrammer la réussite de tous...

Le 29 avril ont été rendues publiques la nouvelle version des programmes pour l'école (applicables à la rentrée prochaine), et la synthèse ministérielle des consultations auprès des écoles. Alors que le ministre affiche avec satisfaction que les avis sont partagés, la lecture du document ministériel permet de constater la force des critiques!

Elles n'ont pourtant été que très partiellement prises en compte. Les enseignants ont reconnu la clarté des programmes et apprécié l'idée de progressions, mais ils dénoncent la philosophie générale du texte et les nombreux éléments posant problème dans les différentes disciplines. Le Sénat comme l'Académie des sciences, entre autres, avaient également émis critiques et réserves...

« niques » estime Roland Charnay, ancien formateur à l'IUFM de Lyon. En français, malgré des améliorations sur la transversalité, « il reste beaucoup de points problématiques » dit Sylvie Plane, professeure de langage à l'IUFM de Paris, que ce soit la place de la littérature, l'apprentissage en rédaction, la conception de la grammaire ou la représentation de l'orthographe! Un soulagement en ce qui concerne les acquisitions en grande section, mais pour la maternelle « les orientations restent dangereuses », juge Mireille Brigaudiot, maître de conférence à l'IUFM de Versailles.

Bien incapable de fixer des indications horaires acceptables, le ministre

revient sur la 4e heure d'EPS et, sauf en Français et en mathématiques, donne des horaires annualisés... à chacun de se débrouiller avec le dilemme de l'infaisabilité de ces programmes (faire plus, avec moins d'heures)!

Le ministre ne semble pas prendre la mesure de la colère des enseignants. Les syndicats ont quitté le 7 mai la commission spécialisée des écoles du CSE. « Le ministre pourrait éviter un énorme gâchis » titre un communiqué de presse unitaire des 20 organisations mobilisées depuis février. Elles lancent un appel au premier ministre pour que s'ouvre enfin un vrai dialogue.

MARIANNE BABY



©NETANGE/ANAJA

Très offensif, Monsieur Darcos dit ne pas vouloir « sacrifier quelques générations scolaires de plus pour avoir l'assurance définitive de l'échec d'une certaine pensée scolaire! ». Le ton est donné: s'appuyer sur l'intelligence des élèves, les pratiques enseignantes visant la réussite de tous, ou les résultats de la recherche n'est plus de mise! En mathématiques, le rôle essentiel de la résolution de problèmes est réintégré, mais les autres modifications « plus modestes, ne contribuent pas à alléger un programme trop lourd et trop axé sur la mise en place de tech-

Programmes collège et bac pro

Pour le collège, le ministère met en consultation les projets de programmes d'histoire-géographie, éducation civique, français, éducation musicale, arts plastiques, technologie et EPS. Ils sont inscrits dans la logique du socle commun, et répondent à l'injonction présidentielle de dispenser un enseignement d'histoire des arts (réparti plus particulièrement sur les enseignements artistiques et l'histoire).

Cela se traduit par des contradictions parfois importantes, des contraintes d'écriture, et surtout une conception des disciplines qui peut être en opposition totale avec toutes les évolutions construites depuis 20 ans par les enseignants, en particulier pour les enseignements artistiques qui sont sous la menace d'un transfert des pratiques artistiques à l'extérieur des cours. En français, c'est le retour d'un enseignement de la grammaire, du vocabulaire et de l'orthographe, coupé des textes et de la recherche de sens, ce qui ne peut pas conduire à une véritable maîtrise de la langue. La technologie est réduite à un ensemble de découvertes et de manipulations permettant de mettre en évidence des principes et des lois que d'autres disciplines auront pour charge de justifier et de structurer.

Les programmes d'éducation civique, qui ne devient pas « instruction » comme à l'école, laissent des espaces pour organiser une véritable éducation à la citoyenneté avec les élèves. Le programme d'histoire est marqué par le continuum chronologique et la connaissance de repères, alors que la géographie privilégie l'entrée par thèmes d'étude par analyse de cas concrets. En EPS, en l'absence d'un bilan de la mise en œuvre et des effets des programmes actuels, il est à craindre que le nouveau texte ne rencontre que l'indifférence des enseignants. Le SNES et le SNEP invitent les enseignants à envoyer remarques et contributions avant le 19 juin, le passage des textes en CSE est prévu début juillet. Les programmes des enseignements généraux des bacs professionnels sont également en cours de consultation jusqu'au 9 juin. Ils s'inscrivent dans le cadre de la généralisation du bac pro en trois ans alors qu'une rénovation avait été initiée sur les programmes BEP et bacs pro. La consultation prend des formes diverses. À la lecture des contenus rien n'est réglé en ce qui concerne l'adéquation avec les nouveaux horaires.

La réforme des lycé

Après avoir lancé des discussions sur la voie professionnelle qui aboutissent aujourd'hui à des conclusions dans la plus grande confusion, le ministre ouvre le chantier de la réforme du lycée dans un calendrier accéléré, et dans un contexte de mobilisation de toute la communauté éducative.

Dès le mois de décembre 2007, le ministre annonçait l'ouverture de discussions sur la réforme du lycée général et technologique. Dans la même période, il déclenchait la colère

Cinq mois plus tard, ou en est-on ? Un relevé de conclusion est proposé aux organisations syndicales engagées dans le protocole de discussion de janvier.

Il s'agit du troisième texte de cadrage depuis six mois, mais rien n'existe encore sur les conditions, les horaires, les contenus qui devront être mis en application dès la prochaine rentrée dans les filières « bac pro trois ans ». Beaucoup de légèreté au final pour un dossier qui engage l'avenir de milliers de jeunes.

19 mai : Le ministre annonce une réforme du lycée

Dans un courrier adressé à la FSU le 19 mai, après le succès de la grève du 15 et de la manifestation du 18, Xavier Darcos écrit au sujet du lycée : « chacun s'accorde à dire que dans son organisation comme dans ses modes de fonctionnement, il doit évoluer (...) Je me fixe comme

objectif d'établir un cadre général d'ici le début du mois de juillet. Il servira de référence aux discussions qui seront menées par la suite ». Un « chef de projet » désigné au plus tard début juin, placé auprès du ministre, devrait rendre un prérapport début juillet, l'objectif étant de boucler cette réforme avant la fin de l'année 2008 pour mise en œuvre à la rentrée 2009 ;

Les enjeux pour le gouvernement sont connus. Nicolas Sarkozy a été très explicite dans son intervention télévisée du 24 avril dernier : confirmant toutes les suppressions de postes dans l'éducation, il donnait comme finalité aux « réformes » de permettre de nouvelles suppressions, laissait clairement entrevoir la réduction de l'offre de formation. La réforme du lycée risque bien d'être construite non pas dans l'objectif affiché de mieux faire réussir les élèves mais dans celui de « rentrer » dans l'enveloppe budgétaire contrainte des 4 années à venir avec 80 000 suppressions d'emplois programmées d'ici 2012 pour l'éducation nationale. Cela donne tout son sens au calendrier proposé par le ministre avec un prérapport en juillet avant les arbitrages budgétaires du mois d'août sur le budget 2009.

Quelles priorités pour l'avenir du lycée ?

Après une forte progression du nombre de bacheliers grâce en particulier au développement des formations technologiques puis professionnelles, nous connaissons aujourd'hui une panne : Alors que l'élévation du niveau de qualification est plus que jamais nécessaire, le nombre de bacheliers stagne en particulier dans la voie générale. Le manque d'attractivité de certaines séries comme la série littéraire doit interroger, tout comme le manque d'étudiants en sciences à l'université alors que la série scientifique au lycée fait le plein. Il faut travailler l'équilibre des disciplines dans ces séries, voire introduire de nouveaux enseignements en série L, conforter la spécificité de la série ES, redonner à la série S aujourd'hui choisie en large partie pour son contenu très généraliste l'objectif



Le ministre a déclenché la colère des lycéens.

dans de nombreux lycées professionnels en demandant aux recteurs de mettre en œuvre la généralisation des formations en 3 ans au lieu de 4 pour préparer un bac professionnel.

Relevé de conclusions sur les formations professionnelles

Lycéens et professeurs de lycées professionnels s'étaient mobilisés dès le mois de décembre contre la généralisation des formations en 3 ans pour accéder au bac professionnel contre 4 ans aujourd'hui 4 (avec 2 ans pour préparer un BEP suivi de deux pour le bac professionnel), très inquiets des effets de cette réduction sur la scolarité des élèves les plus fragiles. Quatre syndicats (SNETAA, SGEN, SE-UNSA, SNALC) avaient signé en janvier un protocole de discussion*, qui vient de déboucher sur un relevé de conclusion. Le ministère propose maintenant un « protocole d'accord ». que seul le SNETAA semble prêt à signer, Le SNALC et le SE-UNSA se sont

désengagés. Le SGEN demande au préalable des précisions sur les moyens susceptibles d'être engagés. L'objectif affiché est de valoriser la voie professionnelle en tant que parcours du CAP au BTS ; la généralisation du bac pro en trois ans n'est plus explicitement évoquée, mais elle persiste entre les lignes, l'orientation précoce dès le collège est confirmée, l'individualisation des parcours semble être pour le ministre « l'arme idéale » pour la réussite des jeunes.

* le SNUEP-FSU, l'UNSEN-CGT, FO, Sud Éducation avaient refusé de s'inscrire dans cette démarche sans engagement préalable pour la rentrée 2008.



© CADIEU/NAJA

d'une véritable formation aux sciences. Les séries technologiques ont connu un processus de rénovation (dans le tertiaire en particulier) qui doit être poursuivi. La réflexion sur l'évolution des formations technologiques industrielles, entamée mais jamais achevée par le ministère doit être rapidement menée à son terme dans l'objectif de consolider la série et de préparer les élèves aux formations supérieures. Plus généralement, l'avenir des voies générales, technologiques, professionnelles ne peut être réfléchi indépendamment, mais au contraire, en complémentarité et avec le développement de passerelles à tous les niveaux. La diversification de l'offre de formation dans trois voies distinctes mais perméables demeure le levier pour mieux faire réussir tous les jeunes. Enfin le taux d'échec en seconde nécessite une réflexion de fond sur la première année en lycée et la liaison collège lycée. Le SNES-FSU, le SNUEP-FSU, le SNEP-FSU sont porteurs de propositions qui ont été remises au ministre pour contribuer au débat. Ils considèrent indispensable une véritable concertation de tous les acteurs de la communauté éducative sur ces questions, mais pour déboucher celle-ci nécessitera un calendrier compatible avec le débat démocratique. Elle ne pourra par ailleurs se mener avec la contrainte budgétaire comme unique boussole.

CLAUDIE MARTENS

3 questions à

Florian Lecoultré

« Nous craignons une réforme sans concertation »

Le ministre a annoncé une réforme du lycée: quelles sont les attentes prioritaires des lycéens ?

D'abord il faut permettre le développement du travail en autonomie par de pratiques pédagogiques permettant davantage d'interactivité entre l'élève et le professeur notamment en terminale pour mieux se préparer à l'enseignement supérieur. Ensuite une autre organisation du temps scolaire pour éviter les emplois du temps déséquilibrés et les journées trop chargées. Enfin un effort pour améliorer la démocratie lycéenne: les lycéens doivent devenir des acteurs à part entière de la vie de l'établissement.

Comment se fait la négociation avec le ministère ?

Il n'y a aujourd'hui aucune

négociation. Le ministre nous a reçus le 9 mai, avec un discours d'ouverture sur la nécessité de la réforme. Il s'est ensuite répandu dans la presse. Depuis plus rien. Nous craignons une réforme sans concertation, décidée pendant l'été. Pourtant pour avancer, un consensus avec l'ensemble de la communauté éducative est indispensable d'où la nécessité d'une large concertation.

Comment envisagez-vous les suites de l'action ?

L'UNL est partie prenante de la journée d'action du 24 mai. Le ministre doit répondre à notre revendication principale, revenir sur les suppressions de postes à la rentrée. Les lycéens ont des contraintes de calendrier avec le bac qui approche, qui empê-



Florian Lecoultré, président de l'UNL.

chent les formes d'action type blocages ou manifestations mais ils demeurent très mobilisés. On continue la bataille. De nombreuses assemblées générales se tiennent encore aujourd'hui.

Pourquoi je suis à la GMF ?

" Parce que c'est
une très bonne
assurance pour
ma voiture "



" Que leurs tarifs
sont vraiment
ajustés "



" qu'ils
me
protègent
même au
travail "



" que c'est aussi
l'assurance de
ma maison, "



et qu'il ya
des contrats
adaptés pour
tous ceux qui
y vivent !



GMF, 1^{ER} ASSUREUR DES AGENTS DES SERVICES PUBLICS.

Un seul numéro : GMF au **0820 809 809** (0,12€ TTC/min) ou sur www.gmf.fr

La Garantie Mutuelle des Fonctionnaires et employés de l'Etat et des services publics et assimilés. Société d'assurance mutuelle
Entreprise régie par le Code des assurances - 45930 Cité des Boccys 9 et ses filiales GMF Assurances et à sauvegarde.



Avenir: avis de recherche



© TREVIERS/NAJA

Financements, stratégies, organisation de la recherche doivent faire l'objet d'un large débat : la recherche participe de l'avenir d'une société !

Dossier réalisé par
Marianne Baby, Jean-Michel Drevon,
Émmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Claudie Martens.

Decidement, la recherche est sur la sellette. Ainsi la ministre Valerie Pecresse annonçait le 21 mai sa decision de decouper le CNRS en plusieurs instituts à la veille de la reunion consultative de l'organisme, vidant de sa substance le debat avec les premiers interesses. La recherche française va-t-elle si mal que ça ? Domaine prestigieux auquel chacun est attache sans bien en connaître les rouages, il participe de l'avenir d'une société. Les choix politiques y sont sensibles, et le candidat Sarkozy avait inscrit une reforme de la recherche dans ses projets. Les universitaires et les chercheurs ont exprime à maintes reprises que le système doit être amélioré. Ils sont mobilisés et font des propositions (cf. Etats Generaux à Grenoble en 2004). Les « reformes » en cours cassent le service public, brident la recherche, et ignorent les besoins de la population. Alors que l'objectif affiche par le gouvernement est de clarifier un système de recherche trop complexe, les transformations prévues ajoutent de l'opacité, tant dans le financement, la structuration, que dans l'évaluation des travaux de recherche. Aucune création de poste n'a été prévue alors que les manques de personnels dans toutes les catégories sont criants.

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse, a déclaré vouloir « faire de la recherche française la meilleure du monde ». Pour Jean-Luc Mazet (SNCS, FSU): « Encore faut-il s'en donner les moyens: cette déclaration implique un budget au moins 3 fois supérieur aux promesses du Président de la République ». Si les classements internationaux (type « Shanghai ») sont largement utilisés pour justifier la réforme, on omet soigneusement de préciser que la France n'est aujourd'hui qu'au 16^e rang mondial pour le financement de sa recherche. De plus les structures mises en place mettent les laboratoires publics sous la coupe de financements liés à des projets d'intérêts économiques. Ils favorisent la sous-traitance et détournent l'effort de projets non rentables à court terme. Le développement de CDD fait partie de ce pilotage peu ambitieux, et le nombre de doctorants est loin d'atteindre les chiffres fixes par la stratégie de Lisbonne, faute d'attractivité suffisante pour les carrières scientifiques. Affaiblir les organismes nationaux de recherche, comme le CNRS, au lieu de réfléchir à une plus grande synergie avec les universités est une autre composante. Même le système d'évaluation des laboratoires de recherche, mené par des représentants majoritairement élus par la communauté scientifique, est abandonné... Dans ce contexte, seule l'ouverture d'un vrai dialogue avec les chercheurs peut désormais permettre de sauver la recherche.

Des États généraux à la recherche



La mobilisation sans précédent de la communauté scientifique en 2004 contre le « gel » des crédits et la diminution des emplois scientifiques au CNRS, avait mis en chantier des États Généraux de la recherche et de l'enseignement supérieur dont le travail devait déboucher sur une synthèse à Grenoble en octobre de la même année. Le ministre François Fillon s'était engagé à ce que cette synthèse serve de base à l'élaboration du projet de Loi d'orientation et de Programmation (LOP) de la recherche en 2005. Le document de Grenoble déclinait une série de propositions, financées par une augmentation des budgets de l'ordre d'un milliard supplémentaire d'euros par an pour les 5 ans, visant à simplifier les financements, revaloriser les métiers et les carrières, le tout dans le cadre de l'objectif européen de porter à 3 % la part du PIB consacrée à la recherche. Parmi les propositions :

- création d'un Haut Conseil Scientifique élu et indépendant, associant scientifiques et société civile, fixant les grandes orientations des programmes de recherche et donnant propositions et avis sur les lois de finance,
- création des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), permettant de créer une dynamique entre les différents acteurs de la recherche publique (universités, grandes écoles et organismes de recherche), et d'un

comité d'évaluation des opérateurs de recherche, en remplacement du CNE et du CNER (conseil national de l'évaluation, conseil national de l'évaluation de la recherche)

- création d'un Comité de Financement des Projets Scientifiques, agence pérenne ayant pour mission la simplification de la gestion administrative des financements, la coordination des recherches entre établissements en équilibrant les financements

- plan pluriannuel de l'emploi (5000 par an, pour la période 2006-2010) et différentes mesures pour les personnels visant à revaloriser leurs métiers dans le cadre statutaire

Mais, alors que les discussions sur la loi prennent du retard, est créée en 2005 l'agence nationale pour la recherche (ANR) constituée majoritairement de membres nommés par le gouvernement. Elle devient le financeur principal de la recherche avec des crédits trois à quatre fois supérieurs à ceux du CNRS.

Le 4 avril 2006 la loi Recherche est adoptée en urgence, suscitant un sentiment général de rejet et de colère : les propositions des États Généraux se retrouvent déformées et détournées. Le gouvernement oriente l'effort du pays en priorité vers des thématiques de recherche imposées au détriment de la recherche fondamentale. Les instances créées comme le Haut Conseil Scientifique, ou l'Agence



Loi sur la

Vente à la découpe ?



© TREVIERSNAJA

d'évaluation de la recherche et de l'enseignement sont constituées de membres nommés et non élus. Le dispositif de mise en réseau via les PRES pour des collaborations entre universités et organismes de recherche est détourné au profit d'une concentration visant à des fusions d'universités via les Etablissements publics de coopération scientifique (EPCS). Ceux-ci choisiront leurs partenaires, redéfiniront la carte universitaire et le mode de relation public/privé. Les financements par l'ANR privent les organismes de recherche de la maîtrise de leurs orientations et de la programmation scientifique. Enfin le gouvernement Villepin refuse tout engagement en matière de créations d'emplois au-delà de 2006, après les 2900 nouveaux emplois arrachés par les mobilisations.

En août 2007, la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU ou loi Pécresse), accentue la logique de désengagement de l'Etat du financement des établissements, et fait la part belle aux ressources liées à des fondations. Elle renforce les mécanismes concurrentiels entre universités, et concentre plus de pouvoirs dans les mains du seul président en affaiblissant la démocratie universitaire.

Les deux lois s'opposent ainsi aux principes définis à Grenoble fondés sur l'attachement au service public de recherche et d'enseignement supérieur.

La ministre de la recherche a ordonné au CNRS et à l'INSERM par lettre de mission adressée à leur direction, de restructurer l'organisation interne de ces organismes en Instituts. L'INSERM a immédiatement imposé son découpage en 8 instituts. Alors que la direction du CNRS a préparé une mise en place, c'est un projet tout ficelé qui vient d'être imposé avant même la fin des consultations prévues, par une déclaration de Valerie Pécresse le 20 mai au journal Le Monde

La question de fond est celle de l'éventail des champs scientifiques explorés par la recherche fondamentale, de ses liens avec des recherches finalisées, de la pluridisciplinarité. Le ministère prépare le découpage du CNRS en Instituts qui pourront devenir autonomes et n'auront de compte à rendre qu'au ministère. L'attribution des moyens humains et financiers serait alors discutée avec le ministère et non pas avec la direction du CNRS. La ministre renforce le pilotage de la recherche, au prix du démantèlement de l'organisme. Les futurs Instituts seront des agences de moyens qui négocieront le support à la recherche, moyens humains inclus ou ce qu'il en restera, l'essentiel passant par les contrats à courte durée de l'Agence Nationale de la Recherche, dans le cadre des conventions avec

les Universités. Le rapprochement des modes de recrutement des organismes avec ceux de l'Université, menace directement les concours nationaux de recrutements des chercheurs. Le ministère souhaite lier les personnels des unités pour la durée du contrat quadriennal. Pour cela, la meilleure des solutions est bien l'affectation des chercheurs et des ITA dans les universités sous la responsabilité de leurs présidents. Enfin, pour imposer le pilotage scientifique des futurs Instituts, le ministère ne cache pas son intention d'imposer des conseils scientifiques composés seulement de membres nommés (ou au minimum d'un tiers d'élus). Cette vision qu'ont la ministre et son cabinet, d'un fonctionnement de la recherche réduit au pilotage par le politique, constitue une nouveauté dans l'histoire des sciences. « Ce modèle de tutelle absolue du politique sur le scientifique, et de l'inexistence hors des objectifs fixes par le pouvoir, n'existe plus nulle part, et surtout pas dans les pays anglo-saxons que Pécresse et Sarkozy prennent en exemple. Par contre, il existe... dans l'ex-Union soviétique avec les « succès » que l'on connaît », écrivent Gérard Chaouat et Jean-Luc Mazet, membres du bureau national du SNCS après une entrevue intersyndicale avec Valerie Pécresse.

Mobilisation des chercheurs

Les chercheurs ont manifesté en mars et en avril contre le découpage de l'INSERM et du CNRS.

Les syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche se sont inscrits dans les journées d'action et de mobilisation de ces dernières semaines. Ainsi, le 15 mai, à Paris, l'intersyndicale appelait à rejoindre le cortège général à partir d'un rassemblement spécifique à Jussieu. Les 18 et 22 mai ils étaient également dans l'action.

Les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur préparent « l'Academic pride », journée d'action le 27 mai, centrée sur la « fierté académique » de disposer d'un système mondialement reconnu et qu'ils ne veulent voir ni détruit ni asservi. Les annonces de Mme Pécresse, à la veille d'une réunion consultative du CNRS consacrée à une discussion du plan stratégique, visent à imposer la vision du ministère sur le découpage du CNRS

Pour Jacques Fossey, administrateur du CNRS et membre du SNCS-FSU, majoritaire chez les chercheurs, « tout est entériné par le gouvernement avant même que nous nous réunissions ».

C'est pourquoi les syndicats de la recherche et de l'enseignement supérieur appellent à une forte mobilisation le 19 juin prochain, jour de la réunion du conseil d'administration du CNRS.

Précarité

Vacataires rémunérés à l'heure de cours, contractuels à durée déterminée... Dans les organismes et les universités la précarité atteint 35 % du personnel (20 % en équivalent temps plein). Ce nombre est en augmentation rapide sous l'effet de la logique de projet et du refus de création de postes. Cette situation est aggravée par la loi LRU et la possibilité de recrutement sur contrat de droit privé. À côté des jeunes doctorants ou docteurs (qui viennent de soutenir leur thèse) bénéficiant d'allocations « recherche » et parfois d'un complément « monitorat » lié à des activités d'enseignement, les statuts d'ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche) organisent une précarité institutionnelle qui freine l'entrée stable dans les métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche. Beaucoup trop de collègues sont encore vacataires. Quant au financement par de maigres bourses, il ne donne pas droit à une couverture sociale ! De plus en plus souvent après le doctorat - déjà 8 à 9 ans d'études après le bac - s'ajoute un « postdoc », CDD accordé sur projet dans un laboratoire ! La précarité fait donc quasiment partie du cursus des jeunes chercheurs et le fonctionnement de l'université intègre cette situation. Alors qu'ils produisent un travail sur lequel s'appuient les universités et les différents organismes de recherche, ces personnels ignorent de quoi sera fait leur avenir et vivent pendant des années un véritable parcours du combattant. Pour le SNCS comme pour le SNESUP, il n'est pas acceptable de laisser dans une telle situation des chercheurs après une formation de haut niveau. La précarisation des métiers de la recherche entraîne une baisse de la qualité des recherches et fait fléchir les motivations. Les enjeux considérables des recherches, la somme des connaissances et savoirs faire à maîtriser, les rythmes d'avancées souvent imprévisibles appellent plus qu'ailleurs des emplois pérennes et stables.

Effort budgétaire en l'œil...



Le gouvernement affiche un effort budgétaire important pour la recherche qui est présentée comme une priorité. C'est pour beaucoup un trompe l'œil. Mais il ne suffit pas d'ajouter des milliards, il faut regarder de près où va cet argent et sous quelle forme car le mode de financement de la Recherche peut avoir des conséquences profondes sur celle-ci. Une première remarque s'impose : une partie des moyens affichés, plus du quart, correspond au « crédit impôt recherche » qui va à la recherche privée : le problème n'est pas tant le financement de la recherche des entreprises car il est indispensable que celles-ci aussi développent leur recherche ; il est que, lorsqu'on y regarde de près, l'essentiel de ce financement par crédit d'impôt va aux grandes entreprises et non aux PME or ce sont les PME qui ont le plus besoin de développer une activité de recherche et non les grandes entreprises qui le font déjà. La raison ? Ce crédit d'Impôt-Recherche n'est plus attribué sur des critères incitatifs ni conditionne par des recrutements de chercheurs (four-

nis par les universités). Il aboutit à l'externalisation de la recherche privée dans les laboratoires publics. S'agissant de la Recherche Publique il faut voir ce qui est en train de se passer : il existe deux grands modes de fonctionnement de financement, ce qu'on appelle les « crédits récurrents », c'est-à-dire des crédits renouvelés régulièrement aux laboratoires et qui ont un caractère pérenne et les financements sur projets, en général de courte et moyenne durée, des projets évalués de façon souvent très technocratiques et bureaucratiques ; c'est le sens de la création de l'ANR (Agence Nationale de la Recherche), destinée précisément à développer cette modalité de financement et de gestion tout comme de la tentation de démanteler les grands organismes (CNRS - INSERM,...) pour leur faire jouer un rôle analogue. À cela s'ajoutent les effets des lois Recherche et LRU qui incitent les universités à rechercher des financements à travers des fondations. Quelles conséquences ? Certes les crédits récurrents ne disparaissent

trompe

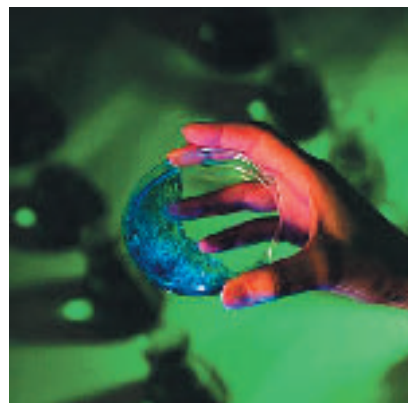
La bougie et l'électricité



© TREVIERS/NAJA

Il est « moderne » d'opposer la recherche fondamentale et la recherche appliquée. À la « recherche appliquée » sont associées les idées de recherche utile, rentable, pratiquée dans l'industrie et source de brevets. En revanche, à la « recherche fondamentale » sont associées les idées de recherche inutile, non rentable, on ne sait pas ce que l'on cherche ni pourquoi on le cherche. « C'est en partie à cause de cette vision dichotomique et idiote du monde de la recherche que certains en sont venus à penser que la recherche n'était pas indispensable. » écrit Marc Rousset du CNRS lors des mobilisations de SLR.

L'exemple le plus classique est que la recherche appliquée aurait conduit à développer des bougies de plus en plus améliorées et n'aurait jamais débouché sur l'éclairage électrique. Autre exemple, c'est la découverte de bactéries résistantes à la chaleur qui a permis de découvrir des enzymes de réparation/duplication des acides nucléiques ce qui est à la base de la PCR (Polymerase Chain Reaction) qui est une des techniques de base du développement de la biologie moléculaire. À l'inverse, le plan cancer, étroitement programme de Nixon, est malgré les sommes considérables investies considéré comme un échec quasi total. Enfin, tout près de nous, c'est en travaillant sur la magnéto résistance



géante par Albert Fert et Peter Grunberg qui a permis le développement (entre autres) des disques durs sans lesquels nous n'aurions pas les ordinateurs actuels. Sans la recherche fondamentale menée dans le cadre du CNRS, Albert Fert le signale lui-même, cette découverte eût été impensable. Dans les 3 cas cités ci-dessus, les chercheurs ont bien évidemment agi avec l'industrie par la suite sans attendre un pilotage gouvernemental : ainsi l'unité de recherche d'Albert Fert est une unité mixte (UMR) CNRS Thales. Mais il existe une autre raison « fondamentale » de faire de la recherche, comme le dit Alain Guenoche, « *c'est la seule qui ne se périmé pas et qui doit être transmise* ». Il n'y a pas d'enseignement supérieur de qualité, et qui le reste au fil du temps, sans recherche.

pas mais ils augmentent moins que l'inflation tandis que les autres financements reçoivent l'essentiel de l'effort budgétaire. Cela condamne à périliter des pans entiers de la recherche, ceux qui apparaissent comme « inutiles » ou trop peu prestigieux ou moins « vendables », par exemple tout ce qui est recherche en Lettres et Sciences Humaines, par exemple Sciences de l'Éducation... Et la recherche appliquée, immédiatement profitable, risque de prendre de plus en plus le pas sur la recherche fondamentale : une évolution à courte vue qui oublie que la recherche fondamentale est indispensable pour l'avenir et que ses applications pour imprévisibles qu'elles soient parfois n'en sont pas moins réelles : la plupart des innovations sont le résultat d'abord d'avancées de la recherche fondamentale.

Aucune création d'emploi statutaire n'est prévue et pour les personnels, ce mode de financement va de pair avec le développement du recrutement de contractuels à durée déterminée - une durée limitée à celle des projets alors que là aussi la stabilité est indispensable pour se projeter dans l'avenir.

Union européenne, état des lieux

- En 2006, l'Union Européenne a consacré 1,84 % de son PIB à la recherche et au développement (R&D).

Les dépenses de R&D varient de 0,4 % du PIB à Chypre à 3,8 % en Suède.

Dans l'UE27 en 2006, l'intensité de R&D était la plus élevée en Suède (3,82 % du PIB) et en Finlande (3,45 %), suivies de l'Allemagne (2,51 %), de l'Autriche (2,45 %) et du Danemark (2,43 %), la France étant à 2,12 %. Elle était la plus faible à Chypre (0,42 %), en Roumanie (0,46 %), en Bulgarie (0,48 %) et en Slovaquie (0,49 %).

Entre 2000 et 2006, les plus fortes hausses de l'intensité de R&D ont été enregistrées en Autriche (de 1,91 % à 2,45 %), en Estonie (de 0,61 % à 1,14 %) et en République tchèque (de 1,21 % à 1,54 %).

Ensemble, l'Allemagne (58 milliards d'euros en 2006), la France (38 mrd) et le Royaume-Uni (32 mrd en 2005) ont réalisé environ 60 % des dépenses totales de R&D de l'UE27.

- Dans l'Union Européenne, les scientifiques et les ingénieurs représentent 5 % de la main-d'œuvre.

Les plus fortes proportions de scientifiques et d'ingénieurs se situaient en Belgique (7,9 %), en Irlande (6,8 %), en Finlande (6,7 %), en Suède (6,5 %) et au Danemark (6,0 %) et les plus faibles au Portugal (2,7 %) ainsi qu'en Bulgarie, en Autriche et en Slovaquie (3,0 % chacun).

Qu'importe le classement, pourvu qu'on ait le PRES...

Comment mesurer l'efficacité de l'enseignement supérieur et de la recherche ? Plusieurs classements internationaux existent, qui servent à justifier les réformes mais ignorent des pans entiers de l'activité des établissements et organismes.



En 2003, des chercheurs de l'Université Jiao Tong de Shanghai ont établi un classement mondial des universités, en se basant sur des critères comme le nombre de publications dans certaines revues scientifiques ou le nombre de prix Nobel. Ce classement est appelé classement de Shanghai (Academic Ranking of World Universities en anglais).

Pour 2007, 21 établissements français y figurent. Parmi eux, seuls quatre établissements sont classés dans les 100 premiers mondiaux : Paris VI, Paris-Sud et Louis Pasteur de Strasbourg décrochent respectivement les 45e, 64e et 96e places. L'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm décroche quant à elle à la 99e place mondiale (33e Européenne).

Les critères retenus par Shanghai sont discutables et discutés : par nature, ils font la part belle aux universités des pays anglophones, aux institutions de grande taille et aux sciences « dures » et ne tiennent pas compte de l'enseignement.

D'autres organisations (universités, écoles, centres de recherche, journaux) publient également leur classement, établi selon des méthodes dif-

ferentes de celle retenue par Shanghai. Ainsi, l'École des Mines de Paris a proposé un classement alternatif fondé sur l'établissement d'origine des dirigeants d'entreprises issues du « top 500 » mondial de « Forbes Magazine ». Comme par hasard, de grandes écoles françaises apparaissent subitement dans le peloton de tête des meilleures institutions universitaires du monde : Polytechnique, HEC, Sciences-Po Paris... Mais très peu d'universités. Un laboratoire espagnol publie de son côté depuis 2004 un classement basé sur la « visibilité » des universités et des organismes de recherche sur le Net. Dans ce classement, le CNRS occupe la 6e place et 13 organismes français figurent dans les 100 premières places.

Tous ces classements ignorent l'efficacité sociale, la pertinence et l'éventail des champs scientifiques couverts. Mais le véritable problème reste leur utilisation. C'est en effet le classement de Shanghai et la « mauvaise » place des établissements et organismes français qui a justifié les récentes réformes de l'enseignement supérieur et de la recherche. Pour la ministre en charge de l'enseignement supérieur

et de la recherche, « les résultats du classement de Shanghai plaident pour une politique de regroupement de nos forces dans le cadre des pôles de regroupement de l'enseignement supérieur (PRES) ». Le gouvernement affiche donc sa volonté de poursuivre dans la logique de concentration des moyens, au lieu de réaliser les investissements nécessaires pour renforcer le potentiel universitaire global de notre pays.



Bertrand Monthubert : « des acteurs en synergie et non en concurrence »

Sauvons la recherche existe depuis 2004, quel bilan faites-vous aujourd'hui de la situation de la recherche ?

Le bilan peut se faire sur plusieurs plans. Je commencerai par dire que depuis 2004, on parle de l'Université et de la recherche comme jamais on ne l'avait fait auparavant. De plus, la suppression des emplois et des crédits, entreprise jusque-là, a été stoppée. Les États généraux de la recherche ont permis de faire des propositions qui ont été largement soutenues dans la communauté scientifique. Bref, notre action a été un frein à un certain nombre d'évolutions négatives. Cependant, si on regarde la situation en face, le gouvernement maintient sa politique. On assiste à l'accroissement du contrôle politique sur la recherche sans qu'on ait réussi à l'empêcher. La loi LRU est à l'opposé des propositions des États généraux sur la recherche. Le travail important que nous avons fait n'a pas été suivi. Pourtant, il marque une étape importante pour la recherche car il a permis d'unifier une communauté éparpillée autour de propositions communes.

Quel regard portez-vous sur les propositions du gouvernement ?

Tout d'abord, nous rejetons la forme. La LRU (Loi libertés et responsabilités des universités) comme toutes les décisions prises sur la recherche a été faite sans aucune concertation. Sur le fond, l'urgence aurait dû être d'investir massivement dans les universités, y compris en moyens humains. Mais le gouvernement a fait le choix de mettre en place l'autonomie des universités qui lui permet d'accélérer un désengagement financier. Cette loi aggrave la situation des personnels notamment par la mise en place de contractuels. Le pire est peut-être à venir avec la publication des décrets d'application sur la modulation de service des enseignants chercheurs. Ce qui s'annonce c'est une charge d'enseignement plus forte pour beaucoup. Sans création d'emplois, ces décisions sont très dangereuses. Or on observe une absence de projet en terme d'emplois scientifiques. Malgré les déclarations du Président qui affirme qu'il

faut développer la recherche, que les dépenses de recherche atteignent 3 % du PIB (contre 2,12 % aujourd'hui), etc., tout ceci semble devoir se faire à effectif constant ! La seule chose envisagée c'est des heures supplémentaires et des enseignements faits par des étudiants.

Enfin, le gouvernement a entrepris de réformer le CNRS et les autres organismes de la recherche. Il s'agit de découper le CNRS en instituts de recherche qui affaibliront la capacité à établir une politique scientifique globale.

Quelles sont vos propositions sur le sujet ?

Les États généraux ont proposé des réflexions sur les structures pour redynamiser les laboratoires, les universités et les recherches. Pour nous, il s'agit d'utiliser les moyens au mieux pour mettre tous les acteurs en synergie et non en concurrence. Nos propositions

« Tous les savoirs ont légitimité à se développer »

ont été faites dans une philosophie très différente de celle du gouvernement. Et elle n'est possible que dans une dynamique de développement. Nous demandons un plan pluriannuel de créations d'emplois (chercheurs, enseignants-chercheurs, ingénieurs, techniciens, administratifs) afin de pouvoir renforcer l'encadrement pédagogique en premier cycle, sans recourir à des heures supplémentaires : il importe d'augmenter le temps que les enseignants-chercheurs peuvent consacrer à la recherche, pas de le diminuer ! La moitié de l'augmentation du Crédit Impôt Recherche suffirait pour mettre ce plan en place. J'insiste sur la question de l'avenir. Nous pointons la question des départs à la retraite. D'ici 2014, les départs en sciences à l'université vont être divisés par deux. Sans politique d'emplois, les postes proposés aux jeunes chercheurs vont dimi-

nuer et ce que nous craignons, c'est que toute une génération se décourage et se détourne de la recherche. Pour les doctorants, l'âge d'acquisition d'un emploi stable n'en finit pas de reculer et les choix que fait le gouvernement fragilisent encore les situations sociales des post-doctorants. Cette situation fait fuir les jeunes. On observe déjà dans les sciences dures une désaffection extrêmement forte. Dans des laboratoires reconnus et à la pointe, les thésards manquent.

Certaines disciplines sont-elles plus en danger que d'autres ?

Le gouvernement ne parle que d'un certain type de recherche et semble délégitimer le reste. Des thématiques



Bertrand Monthubert, président de l'Association « Sauvons la recherche ».

décretées non prioritaires sont aujourd'hui considérées comme des disciplines de seconde zone. Nous avons lancé un appel pour les sciences humaines et sociales qui risquent de pâtir de la réforme du CNRS et être renvoyées uniquement à l'Université sans moyens nécessaires. Or tous les savoirs ont légitimité à se développer, ne serait-ce que pour l'honneur de l'esprit humain.

Crise alimentaire : peut-o

Les manifestations de la faim ont secoué plusieurs pays. La crise alimentaire mondiale n'est plus niable. Une conférence mondiale organisée par la FAO se tiendra du 3 au 5 juin à Rome.

Émeutes avec pillages et morts (Haïti), manifestations contre la vie chère parfois violemment réprimées en Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Mexique... Ces événements sont le révélateur d'une crise profonde, tou-

les céréales dont les prix ont pratiquement doublé en un an. Les causes sont multiples et divisent encore les experts.

La faute à la démographie

Si l'augmentation de la population mondiale est une réalité, c'est surtout le mode de vie et les changements des comportements qui peuvent avoir des effets à long terme : l'augmentation des revenus, font que les habitants délaissent les aliments riches en amidon (riz...) au profit des produits animaux (tels que viande et produits laitiers), plus coûteux en énergie et matières premières. Dans le même temps, l'exode rural et l'urbanisation réduisent les terres agricoles. Cependant, là encore cette évolution est progressive et dans une large mesure prévisible.

Les biocarburants sont montrés du doigt car ils tendent à détourner les ressources productives (terre, main-d'œuvre, capital) de la production de cultures vivrières. Cependant la production reste encore limitée à l'échelle mondiale et elle contribue à l'économie de certains pays émergents comme le Brésil.

L'impact du réchauffement climatique joue en positif (récolte record de maïs aux États-Unis) comme en négatif (sécheresse persistante pour la deuxième année consécutive en Australie).

Des pays dépendants

La crise est donc essentiellement provoquée par les politiques libérales mises en œuvre à l'échelle mondiale par les institutions internationales (OMC, FMI, Banque Mondiale) et imposées aux différents pays : développement des productions d'exportation au détriment de l'agriculture vivrière, réduction des investissements, affaiblissement des politiques publiques. Le manque d'investissement dans le secteur agricole a conduit à la dépendance alimentaire de ces pays qui deviennent tributaires des marchés mondiaux pour l'approvisionnement alimentaire. Ces pays, dont la majorité de la population est rurale, doivent importer maintenant leurs produits alimentaires ! Surtout, les outils traditionnels de régulation des prix du marché mondial (accords-produits sur le riz et les produits tropicaux, stocks mondiaux de nourriture) ont été largement affaiblis ces dernières années par ces choix, ce qui favorise la spéculation.

Si la crise touche l'ensemble des pays, l'effet est bien plus sensible dans les pays où la part de l'alimentation dans les dépenses est plus importante et peu atteindre 50 à 60 % des besoins. Ce sont eux aussi qui doivent importer leurs produits, subissant aussi l'augmentation des frais liés au transport de ces denrées, compte tenu de l'augmentation des prix du pétrole ! Pour les populations les plus pauvres, les conséquences sont tragiques : leur capacité à se nourrir, déjà très précaire, est tout simplement menacée, souligne le CCFD.

Début juin à Rome

L'ampleur de cette crise, plus durable et plus profonde que les précédentes, a poussé les organismes internationaux à réagir. Une confé-



© TREVIERSNAJA

L'augmentation des revenus fait que les habitants délaissent les aliments riches en amidon (riz...).

chant l'ensemble des pays, mais dont les conséquences se font ressentir de manière plus ou moins grave.

Les prix des denrées alimentaires ont en effet fortement augmenté ces derniers mois, particulièrement pour les huiles et matières grasses, ainsi que

Chiffres-clés

- Sur l'Afrique sub-saharienne, 60 à 80 % de la population est rurale. Cette population produit 30 % du PIB en moyenne, et pourtant, seulement 4 % du PIB est investi dans le secteur agricole.
- Dans la même région, entre 1998 et 2005, le nombre de personnes gravement et en permanence sous-alimentées a

augmenté de 5,6 millions.

- Il y a chaque année, 80 millions de Terriens en plus sur notre planète
- 30 millions de tonnes de maïs ont été absorbées en 2007 pour produire de l'éthanol.

© TREVIERSNAJA



n nourrir tout le monde ?



Si la crise touche l'ensemble des pays, l'effet est bien plus sensible dans les pays où la part de l'alimentation dans les dépenses peut atteindre 50 à 60 %.

TREVIERS/NAJA

rence mondiale des pays donateurs sur la sécurité alimentaire aura lieu du 3 au 5 juin à Rome, au siège de la FAO.

De son côté, l'assemblée générale des Nations Unies a décidé de créer et de rendre justiciable un nouveau droit de l'Homme: le droit à l'alimentation qui va de pair avec le droit de chaque pays à contrôler les importations et le devoir de mettre fin à toute forme de dumping alimentaire. Mais les solutions durables résident dans un changement radical des politiques suivies jusqu'à présent dans le domaine agricole, et principalement la remise en cause de la libéralisation des marchés, des pratiques du FMI et de la Banque Mondiale. Pour la Confédération syndicale internationale (CSI), « Il est indispensable que les gouvernements et les institutions mondiales cessent de bricoler aux confins d'un système qui ne remplit simplement pas ses fonctions à l'égard des citoyens du monde ». Il est grand temps de faire cesser « ce massacre glacé » pour reprendre l'expression de Jean Ziegler, le Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à

Ambroise Mazal

« Des marchés protégés, des aides ciblées »

La crise alimentaire est-elle un phénomène récent ?

La crise est visible aujourd'hui car il s'agit de révoltes urbaines, mais la crise alimentaire en général n'est absolument pas nouvelle. Il y a 856 millions de personnes qui souffrent de la faim dans le monde, dont les trois quart sont des agriculteurs pauvres. Ces derniers forment une masse silencieuse.

Qu'attendez-vous de la conférence mondiale de la FAO ?

Que l'on remette au centre des politiques publiques, l'agriculture et le secteur rural. C'est aussi la conclusion du rapport de la Banque Mondiale...

Que l'on remette au goût du jour les politiques publiques en général, que

l'on relégitime l'intervention de l'État. Les pays qui connaissent des émeutes de la faim aujourd'hui sont précisément les pays qui ont subi les ajustements structurels imposés dans les années 80 (privatisations) et une libéralisation du commerce dans les années 90 sous l'impulsion de l'OMC.

Peut-on attendre des effets positifs de cette crise ?

L'ampleur et surtout la visibilité de la crise, qui menace même certains gouvernements, permet aujourd'hui de pousser à la réflexion. On le voit avec le groupe interministériel de sécurité alimentaire créé par la France, avec une remise en question du soutien de la France et de l'Europe aux accords de partenariats économiques (APE),



Ambroise Mazal, du Comité catholique contre la faim et pour le développement - CCFD.

un questionnement sur l'objectif des agro-carburants, le besoin de régulation des marchés... Il faudra voir quel consensus se dégage au niveau européen et mondial.

Mais s'il n'y a pas intervention des états, la hausse des cours va profiter aux plus gros: agriculteurs mécanisés dans les pays pauvres, ou grands pays producteurs (Brésil, Thaïlande...). Il faut des marchés protégés et des aides ciblées sur les petits producteurs.

1931, l'immigration en fond d'exposition

L'exposition coloniale internationale a ouvert ses portes au public métropolitain le 6 mai 1931. La Cité nationale de l'histoire de l'immigration opère un retour sur images, 77 ans après.

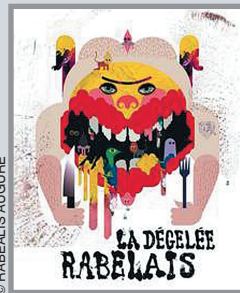


© COLLECTION JONAS/KHARBINE TAPABOR

En 1931, l'enjeu d'une telle exposition était de montrer la grandeur de l'Empire et l'ampleur de la présence française dans le monde. Mais derrière la mise-en-scène théâtralisée, se profile une autre France. Les images des populations immigrées renvoient aux premiers effets de la crise économique alors que l'année 1931 recense un pic de présence des étrangers en France. Ces derniers s'intègrent, occupent des emplois dans tous les domaines, cultivent une vie associative intra-communautaire. Mais les conséquences de la crise économique de 1929 tombent directement sur ces populations qui, peu à peu, sont contrôlées, catégorisées. Les travailleurs immigrés sont les premiers à subir les licenciements, ils doivent faire face aux campagnes xénophobes dans la presse, aux discours politiques, aux caricatures... et, pour certains, sont encouragés à regagner leur pays d'origine. En réaction, une rhétorique anti-colonialiste s'affirme au sein même de l'exposition de 31. Une solidarité étrangers, coloniaux et français voit le jour dans les luttes qu'ils soutiennent et nourrit l'engagement politique. Avec l'exposition, *Les étrangers au temps de l'exposition coloniale*, la Cité ouvre un cycle d'expositions destinées à enrichir et mettre en perspective les événements marquants de l'histoire de France. Jusqu'au 7 septembre 2008
Cité nationale de l'histoire de l'immigration
Palais de la Porte dorée
www.histoire-immigration.fr

La dégelee Rabelais

La région Languedoc-Roussillon accueille tout l'été des initiatives publiques ou privées, ayant pour thème l'œuvre de François



© RABELAIS AUGURE

Rabelais, sous la forme d'une trentaine d'expositions, de rencontres, de lectures, d'événements aussi dont un pique-nique gargantuesque, bien entendu. Une pléiade d'artistes de renom sont réunis autour de l'œuvre mirifique dans quelques-uns des sites exceptionnels des cinq départements, châteaux, abbayes, Pont-du-Gard, remparts d'Aigues-Mortes... mais aussi musées et galeries. Du 6 juin au 26 septembre
FRAC : 04 99 74 20 35
www.fraclr.org

Le corps en mouvement

Dernier rendez-vous du Quai Branly consacré au corps. Du 19 au 28 juin, on y voit qu'à travers les arts martiaux et acrobatiques, en Inde comme en Afrique de



© LAST FOR ONE

l'ouest, l'homme s'approprie une force surnaturelle, d'origine

animale. C'est aussi l'occasion de découvrir l'ensemble Last for One, stars en Corée, princes de la scène internationale de break-dance qui exercent à travers le monde leurs talents de b-boy avec une énergie redoublée : l'ensemble Last for One, consacré meilleur groupe de hip-hop au monde en 2005 et 2006, rencontrera pour la première fois en France les cithares traditionnelles d'un ensemble féminin prestigieux de musique de Séoul.

Musée du Quai Branly

Danse au-delà des frontières

Unique en France, Diagonale est une manifestation de création chorégraphique contemporaine et européenne, ouverte aux échanges franco-belge qui lie la



DR

découverte des œuvres artistiques à celle de la culture d'un pays partenaire, le temps d'un week-end. Le Théâtre Na Loba de Pennautier (12) en France et la Machine à Eau en Belgique ont initié cette réflexion sur la circulation des publics et des œuvres en Europe. Cet été, à la Machine à Eau, Laurence Wagner, Térésa Nieto, Françoise Dupuy... et, au Théâtre Na Loba, Hip-Hop de la Cie Waneguen, Angela Laurier, Claudio Bernardo, Yann

Lheureux et Didier Labbé, Jean-Claude Gallotta et Odile Duboc. Du 30 mai au 8 juin 2008
theatrenaloba.com

Arras se souvient de Robespierre

En cette année 2008, la Ville d'Arras célèbre l'un de ses illustres concitoyens, Maximilien Robespierre, né il y a 250 ans, le 6 mai 1758. Jusqu'au 8 juin, à l'Hôtel de Ville, une exposition retrace les premières années de l'illustre artsien, ses relations avec les sociétés savantes des Lumières. Des conférences y sont également données éclairant certains aspects de sa personnalité ou de son parcours politique.
Rens : 03 21 51 26 95

Les invites de Villeurbanne

Du 19 au 21 juin, le cœur de Villeurbanne vibre au rythme des spectacles de rue, installations plastiques, concerts, théâtre forain... Au programme musical : Daniel darc, Balkan Beat Box, Beat assaillant, Le Peuple de L'herbe, Les chants d'Etenesh et le Tigre des Platanes. Manifestations gratuites
mairie-villeurbanne.fr

Sur la route de Tullins (38)

Le Festival de musiques country, bluegrass, blues, cajun et celtique fait découvrir, du 25 juin au 3 juillet, des artistes des quatre coins du monde : musiciens irlandais, canadiens, américains...
surlaroutedetullins.com

Angoulême la mue culturelle

Angoulême doit sa notoriété à la création en 1974 du Festival international de la bande dessinée. Une immense impulsion fut alors donnée et, depuis lors, la ville a attiré les acteurs les plus talentueux des nouvelles images de demain.

Depuis 1974, Angoulême fait l'actualité avec le Festival international de la bande dessinée. Artistes et éditeurs du monde entier s'y retrouvent fin janvier pour honorer les plus belles bulles de l'année. Pour les futurs créateurs d'images, la ville offre des ressources culturelles exceptionnelles et plus de dix établissements y forment aux métiers de l'image et du cinéma. En peu d'années, la cité charentaise a rajeuni, fait face aux demandes des entreprises qui s'y installent, se transforme de projets en réalisations.

En une dizaine d'années, quelque deux cents entreprises et écoles liées à l'image se sont installées à Angoulême. Et le 1^{er} janvier 2008, a été inauguré un lieu institutionnel emblématique du secteur : la Cité internationale de la Bande dessinée et de l'Image. Née du regroupement du Centre national de la Bande dessinée et de l'image (CNBDI) et de la Maison des auteurs, cette réalisation est le point d'orgue de vingt années de développement de la diffusion et de la promotion de l'image en France. Son histoire est née avec le Festival et a reçu dans les années 80 le coup de pouce de Jack Lang qui en a fait un des grands projets présidentiels en région. C'est ainsi qu'a été créé le CNBDI en 1990, dans un lieu historique de la ville, qui fut abbaye avant de devenir brasserie, au pied des remparts sur le bord de la Charente. Ont suivi dans ce lieu, la naissance du musée de la bande dessinée en 1991, l'ouverture de la Librairie en 1995, et l'installation d'une salle de cinéma « art et essai » en 1996. De quoi susciter les vocations !

Une cite campus

Parallèlement, Magelis, le pôle image d'Angoulême, encourageait l'installation dans la ville d'entreprises de l'image, de studios d'animation, de production de jeux vidéo, ainsi que d'instituts de formation. Ainsi l'École nationale du jeu et des médias interactifs numériques, l'ENJMIN, créée fin 2005, qui a pour vocation de former des professionnels, chercheurs et artistes



© NEW-YORK SUR CHARENTE / NICOLAS DE CRÉCY

Le développement d'Angoulême passe par le 9^e art.

de haut niveau spécialisés dans le domaine, et de constituer à terme une pépinière pour la recherche, la création d'entreprise et la production d'œuvres dans le secteur du jeu vidéo.

L'ESI, l'École européenne supérieure de l'image, école d'animation et de création infographique, ou encore le Lycée de l'image et du son, le LISA. Et, il y a cinq ans, la Maison des auteurs a été créée pour accueillir en résidence des artistes, dans les domaines de la BD, de l'illustration, du multimédia, de l'animation. Bref, un véritable campus des nouvelles images !

Un nouveau musée pour la BD

Et l'aventure ne s'arrête pas là puisqu'un nouveau musée devrait ouvrir ses portes fin janvier 2009, pour l'édition du Festival. Le Musée de la Bande

Voyage au cœur de la BD argentine

Dans le prolongement du Festival, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image accueille en son musée une exposition. En 2008, c'est l'argentin Jose Munoz qui en est l'invité. Plutôt que de présenter ses seules images, le dessinateur a souhaité superviser une anthologie transversale, surprenante et passionnée, au Cœur de la bande dessinée argentine et de son histoire. Plus de deux cents dessins et planches originales sont présentés et commentés par le dessinateur, qui met en lumière non seulement le contexte sociopolitique et culturel de leur parution, mais aussi l'importance affective qu'ils revêtent à ses yeux. Jusqu'au 31 août 2008.

dessinée s'installera dans d'anciens chais du XIX^e siècle, sur la rive de la Charente, face à la Cité internationale et relié à elle par une passerelle.

L'aménagement a été confié à l'architecte Jean-François Bodin (la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris). Des premières planches conservées au musée des Beaux-Arts depuis 1974 jusqu'aux récentes acquisitions, c'est une collection unique en France, couvrant l'histoire de la bande dessinée d'expression française du XIX^e siècle à nos jours qui est conservée à Angoulême. Le futur musée réunira le fonds de 7 000 dessins et planches originales ainsi qu'une partie du fonds patrimonial de la bibliothèque à l'étroit dans les murs du CNBDI, avec ses 115 000 fascicules de revues et 42 000 albums.

VÉRONIQUE GIRAUD

La BD grimpe aux murs

La Bande Dessinée est depuis plus de 30 ans le vecteur de notoriété le plus important de la Ville d'Angoulême. En 1998, est né un programme destiné à habiller les murs aveugles et autres pignons, de fresques colorées signées par les grands noms du 9^e art : François Schuiten, Yslaïre, Cabanes, Zep... Réalisés par Cité de la Création (muralistes lyonnais).



© MÉMOIRE DU XXE CIEL / YSLAIRE

Television publique, publi

La suppression de la publicité sur France Télévisions annoncée par Nicolas Sarkozy s'inscrit dans un paysage audiovisuel marqué par la chute d'audience - et de recettes publicitaires - des chaînes généralistes. Jean-François Copé annonce une reorganisation générale.

Supprimera, supprimera pas ? Depuis deux décennies, que le gouvernement soit de gauche ou de droite, la question revient inlassablement et la réponse inlassablement renvoyée aux calendes grecques. Pour la gauche, toujours complexée par l'argent et rêvant d'un État qui assume tout à coup de budget, la fin de la publicité est un idéal de

cache pas ses liens, supprimer la publicité sur France Télévisions, c'est réorienter toute la manne publicitaire vers les chaînes privées.

Heureusement pour les citoyens et les téléspectateurs, ces petites questions idéologiques tiennent peu face à la réalité qui est-elle bien plus complexe.

Les arguments pour ou contre

L'exemple de France Inter, qui fidélise ses auditeurs sur des journaux d'informations et émissions de qualité jamais entravés par la publicité à la différence des chaînes privées, semble donner raison aux partisans de la suppression, ou tout au moins d'une limitation accrue des espaces publicitaires. Inconvenient tout de même, le profil des auditeurs de la radio publique n'est pas très jeune et est plutôt bac plus, plus. Donc pas vraiment représentatif de la France dite populaire.

Ce sont les arguments que brandissent les adversaires d'une suppression. La publicité, disent-ils, oblige à tenir compte de l'audimat. Avec elle, pas question de refaire la télé de De Gaulle où les professionnels décidaient de tout et prétendaient incarner seuls les désirs

du grand public, exposés dans quelques réunions à trois ou quatre. *Qui veut gagner des millions*, l'émission de Foucault est la plus tristement populiste ? Mais elle fait de l'audience et, en démocratie, on ne combat pas l'audience par des mesures coercitives, mais par la conviction. En d'autres termes, ce n'est pas la publicité le problème, mais la qualité et la capacité des émissions à attirer le plus grand nombre.

Un coup de jeune

L'opposition entre ces deux points de vue, qui ne sont pas forcément incarnés par deux camps, risque fort d'être balayée par un nouvel élément : l'audimat a changé. Prenons l'exemple du JT, ce qu'on appelle encore la grande messe de l'information. Il a pris un coup de vieux, nous disent les chiffres. Celui de TF1, mené depuis tant et tant de décennies par PPDA et CC, n'a eu en 2007 que 35 % de part de marché. Encore quatre points perdus sur l'année précédente.

Quant à la structure d'âges des spectateurs, ce n'est guère encourageant : 42,5 % ont plus de 60 ans, 16,7 % entre 50 et 59 ans. Les moins de 35 ans ne représentent que 16,8 % ! Chez le concurrent, France 2, c'est encore pire : 50,7 % ont plus de 60 ans et 70,8 % plus de 50 ans. Les moins de 35 ans ne sont que 11,2 % et les moins de 25 ans 4,5 % (5,8 % chez TF1).

De toute évidence, ce n'est plus la question de la pub qui est là en jeu. D'ailleurs cette même pub déserte peu à peu les grandes chaînes (-3,7% au premier trimestre 2008 pour TF1) pour le net et pour le satellite qui offre dix-huit chaînes gratuites aux Français et une bonne centaine pour peu qu'ils aient une live-box. Pour la seule année 2007, TF1 a perdu 0,8 % d'audience (passant de 30,7 à 28,9 %). Et les derniers chiffres n'inversent pas la tendance : 27,2 % en avril dernier. France 2 lâche 1 % (de 18,3 % à 17,3 %). Baisse plus importante encore chez M6 de 12,6 % à 10,8 %. Dans le même temps les nouvelles TV passaient de 15,1 % à 20,8 %. Comme le prédisait il y a près de vingt ans Bernard Rapp, ce sera peut-être la multiplication des chaînes qui mettra fin à l'hégémonie de TF1 et rien d'autre.



© NETANGENAL

la fin de la pub sur les chaînes publiques, c'est 833 millions à trouver (1,2 milliard avec les programmes).

libération face aux entreprises pourvoyeuses de fonds, mais aussi - du moins le suppose-t-on - de pressions. Pour la droite, et particulièrement pour le couple TF1 / Sarkozy qui ne

Copé veut la redevance à 130 €

Après avoir annoncé la suppression de la publicité sur les chaînes publiques, Nicolas Sarkozy a créé une « commission pour la nouvelle télévision publique ». Son président, Jean-François Copé a présenté le 21 mai dernier les propositions pour compenser la perte des ressources publicitaires. 283 millions obtenus grâce à une augmentation de 14 € de la redevance désormais indexée sur l'inflation. 142 millions en récupérant la part de la redevance qui allait à l'INA (84 millions) et RFI (58 millions).

D'autre part, les opérateurs de télécoms seraient taxés à hauteur de 1 % de

leur chiffre d'affaire (soit 423 millions). Et les chaînes privées seraient ponctionnées pour 10 % du manque à gagner de France Télévisions, soit 33 millions.

Enfin, dans un interview à L'Express J.-F. Copé annonce vouloir « repenser l'organisation de France Télévisions qui doit devenir un média global ». Et, par exemple, « mettre en place une entreprise unique, au lieu des 49 sociétés existantes ».



© ELYSÉE

cite en moins

france télévisions



En 2007, TF1 perd 0,8 % d'audience à 28,9 %. France 2 recule de 18,3 % à 17,3 %. M6 passe de 12,6 % à 10,8 %. Dans le même temps les nouvelles TV progressent de 15,1 % à 20,8 %.

© CADIEU/NAJA

Quoi qu'il en soit, les annonceurs publicitaires, plus soucieux de toucher efficacement leur cible que de faire plaisir au pouvoir, ont déjà largement pris position sur les supports mieux ciblés que sont les chaînes non généralistes. TF1 n'a plus collecté, en 2007, que 1,72 milliard d'euros de publicités sur les 6,74 milliards dépensés par les annonceurs sur les écrans télé. Et le net, qui propose l'individualisation des cibles, a engrangé 2,77 milliards d'euros, soit 34,5 % de plus qu'en 2006.

Il faut enfin parler budget : la fin de la pub sur les chaînes publiques, c'est 833 millions à trouver (1,2 milliard si l'on y ajoute le coût des nouveaux programmes). Dans un « état en faillite » comme dit notre Premier ministre, ce n'est pas chose aisée. Mais TF1, qui attend avec impatience les 310 millions estimés récupérables si France télévisions en est privée, s'impatiente. Nonce Paolini, le nouveau patron, n'a d'ailleurs rien d'autre à proposer pour doper son budget. Sauf une nouvelle diminution des productions de fiction française, obligatoire à 16 % selon la loi Tasca : avec un peu de compensation, l'ami de l'Elysée pourrait peut-être les baisser à 12 % ? Il aura ainsi au moins une chaîne sur qui compter.

JACQUES MUCCHIELLI

3 questions à

Paul Alliès

« La qualité, plus que l'audience »

Trouvez-vous normal, de faire payer le consommateur en augmentant la redevance, pour combler le manque à gagner dû à la suppression de la publicité ?

Je suis contre l'idée que la gratuité est le seul avenir de l'information. La redevance est injuste car elle frappe de manière inégale riche et pauvre. Mais si on veut un service public de qualité, il faut augmenter cette dernière et éliminer la publicité.

La suppression de la publicité ne risque-t-

elle pas d'accentuer la crise des chaînes publiques au profit du secteur privé ?

Les effets pervers des mesures sont ici évidents. La suppression de la publicité va bénéficier à TF1. Va-t-on trouver des éléments de compensation ? La question demeure. Il n'y a aucune garantie sur ce point.

Les causes des problèmes d'audience de la télévision publique ne sont-elles pas à rechercher ailleurs, au regard du déclin des revenus publicitaires des grandes chaînes privées ?



© COLLEGE DE FRANCE

Paul Alliès, professeur de science politique et responsable du Master « Metiers du journalisme », à l'Université de Montpellier.

La publicité va là où il y a du public, elle suit donc les modes de consommation. Dans le contexte de morcellement de l'audimat, une chaîne publique doit avoir les moyens d'être une chaîne de rassemblement remplissant une fonction d'information de qualité, sans être assujettie à l'audience.

Antoine de Baecque, historien, journaliste et critique de cinéma, a étudié Mai 68, qu'il est trop jeune pour avoir vécu.

Qu'est ce qui vous a amené à travailler sur Mai 68?

Je suis historien et critique de cinéma, et me suis donc beaucoup intéressé au cinéma contemporain. Le croisement de mes activités de critique d'une part et d'historien d'autre part font de Mai 68 une date naturelle de mes intérêts car elle marque une véritable rupture dans l'histoire du 7e art. En amont des « événements », en février 1968 le milieu Cinématographique manifeste massivement au Trocadéro pour dénoncer l'affaire Langlois(1). C'est la première fois que des gens se retrouvent face à des CRS. Parmi ces manifestants se trouvent déjà certaines figures du mouvement étudiant du 22 mars comme Daniel Cohn-Bendit.

Quelles sont les conséquences de ce mouvement sur les milieux culturels, a fortiori celui du cinéma?

Il y a une prise de conscience brutale pour les milieux du cinéma qui se trouvent réveillés politiquement. Face à la répression, la cinéphilie classique devient impossible, l'œuvre doit désormais porter un engagement. Le théâtre bourgeois, le cinéma académique et l'art élitiste sont décriés. Mai 68 interpelle les milieux culturels sur leur rôle. Il s'agit de politiser la culture en rappelant la fracture culturelle, sociale, politique entre peuple et dirigeants, pour mettre la culture au service du peuple. Lors des états généraux du cinéma, fin juin, à Suresnes, on imagine un cinéma gratuit et nationalisé. Ce mouvement idéologique s'est traduit par la grande utopie qui a guidé l'action culturelle des années 70. Le courant traverse les universités américaines, le cinéma tchèque avec des cinéastes engagés comme Milos Forman ou Jan Nemeč. L'engagement politique dans la culture touche tous les pays occidentaux. Les événements français ont donc

« 68, une gigantesque œuvre d'art »



DR

eu un retentissement très fort car culturellement, la France est une référence.

Si mai 68 a une traduction politique, ce mouvement est également culturel et esthétique. À travers les slogans, les barricades, ou encore l'importation du happening (2) par Jean-Jacques Lebel, on voit naître une véritable performance artistique de rue. 68 peut être vu comme une gigantesque œuvre d'art, comme toute expression politique. Les manières de faire de l'art et de consommer la culture en ressortent modifiées.

Vous parlez d'années 68: quand se situe pour vous le début et la fin du mouvement?

Mai 68 est un mouvement dans le temps et dans l'espace. Dans le temps cette période démarre au milieu des années 50, au moment de la crise de la décolonisation en Algérie. Concernant l'espace culturel, la sociologie politique joint Berkeley, Prague et Paris, ainsi que l'université critique en Allemagne. L'activisme d'extrême gauche

des années de plomb est également hérité de 68. Cependant, les multiples émules de ce moment fort de l'histoire rendent difficile sa limitation stricte dans le temps et l'espace.

Peut-on écrire l'histoire de Mai 68 alors que les acteurs sont encore vivants?

Cela pose en effet un problème historiographique car on ne peut écrire l'histoire du temps présent. Néanmoins de vrais livres d'histoire sont parus sur le sujet. De plus, une nouvelle génération d'historiens ont renouvelé notre connaissance de Mai 68. Il faut être conscient que ces derniers travaillent souvent à l'écart de l'actualité. Par ailleurs la présence de témoins et de débats d'opinion ont également une valeur historique puisqu'ils parlent sur notre société. Le fait que l'histoire soit en rivalité avec le témoignage révèle que notre société est bien une « société du spectacle », au sens de Guy Debord, car les médias structurent les débats. Les historiens, à l'écart peuvent analyser le rituel du témoignage pour s'ériger en historiographes du débat.

PROPOS RECUEILLIS PAR JOHANNES BRAUN

ANTOINE DE BAECQUE

critique de cinéma et historien culturel, ancien rédacteur en chef des cahiers du cinéma, et ancien rédacteur en chef adjoint chargé de la culture au journal Libération nous livre sa vision culturaliste des événements de Mai 68.

1. Affaire Langlois: le 9 février 1968, Pierre Barbin est à la direction artistique et technique de la Cinémathèque française, pour succéder à Henri Langlois. Rapidement, on soupçonne Barbin d'être utilisé par l'État pour prendre le contrôle de cette association indépendante. En réponse, un Comité de Défense de la Cinémathèque, composés entre autres de François Truffaut et Jean Renoir, organise, dès le 14 février, une manifestation, écrasée par les forces de l'ordre, ce qui ne fait qu'attiser le mouvement.

2. Happening: performance artistique spontanée avec la participation active du public.



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Crédit  Mutuel

Enseignant

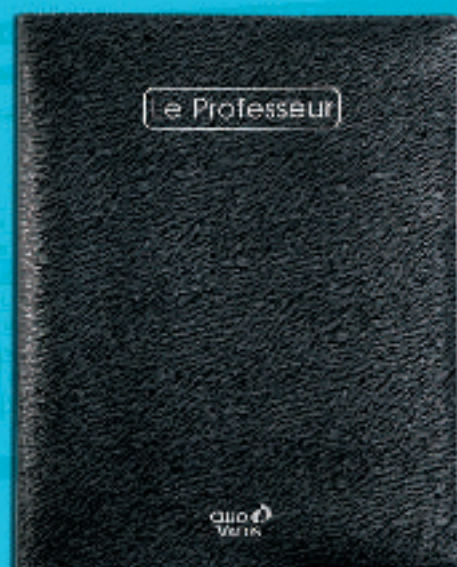
www.cme.creditmutuel.fr

N° Indigo 0 825 33 30 30

100% TOUJOURS

" Le Professeur[®] "de Quo Vadis

L'Agenda - Carnet de bord



Calendriers
années scolaires

Emploi du temps

Vacances scolaires

Dates des conseils
de classe



Quo Vadis s'engage :



**QUO
VADIS**